

Perspectives



Le magazine de la Confédération des syndicats nationaux

Juin 2004, numéro six

**Branle-bas
de combat
dans la santé**

**Faire échec à
la sous-traitance**

**GRÈVE
SOCIALE
EN VUE!**

Le 1^{er} mai 2004, le Québec a vécu un moment historique : près de 100 000 personnes se sont réunies dans les rues de Montréal. Il s'agit de la plus grande manifestation intersyndicale jamais tenue au Québec à l'occasion de la Fête internationale des travailleuses et des travailleurs. Le monde syndical, communautaire, étudiant et féministe était coude à coude pour crier son refus d'un Québec sans droit, sans respect, sans justice sociale, sans équité, sans perspective

Préservons ensemble un Québec qui nous ressemble

de progrès. Ce jour-là Jean Charest a fait une démonstration étonnante de sa capacité de bien saisir la volonté et les aspirations populaires. Depuis Paris, il s'en est pris au ton des leaders syndicaux. Il n'y aurait pas de problème de fond au Québec, selon lui, que des problèmes d'excès de langage qui feraient accourir les foules des quatre coins du Québec un beau samedi après-midi !

Cette extraordinaire mobilisation n'est pas le fruit du hasard. Elle s'est construite jour après jour. D'abord, il y a eu le combat de l'automne dernier pour empêcher l'adoption de projets de loi tout aussi dévastateurs que controversés. Nous avons même tenu une manifestation CSN réunissant près de 30 000 personnes devant l'Assemblée nationale à la fin novembre. Malgré tout, le gouvernement a décidé de les adopter à toute vapeur en décembre.

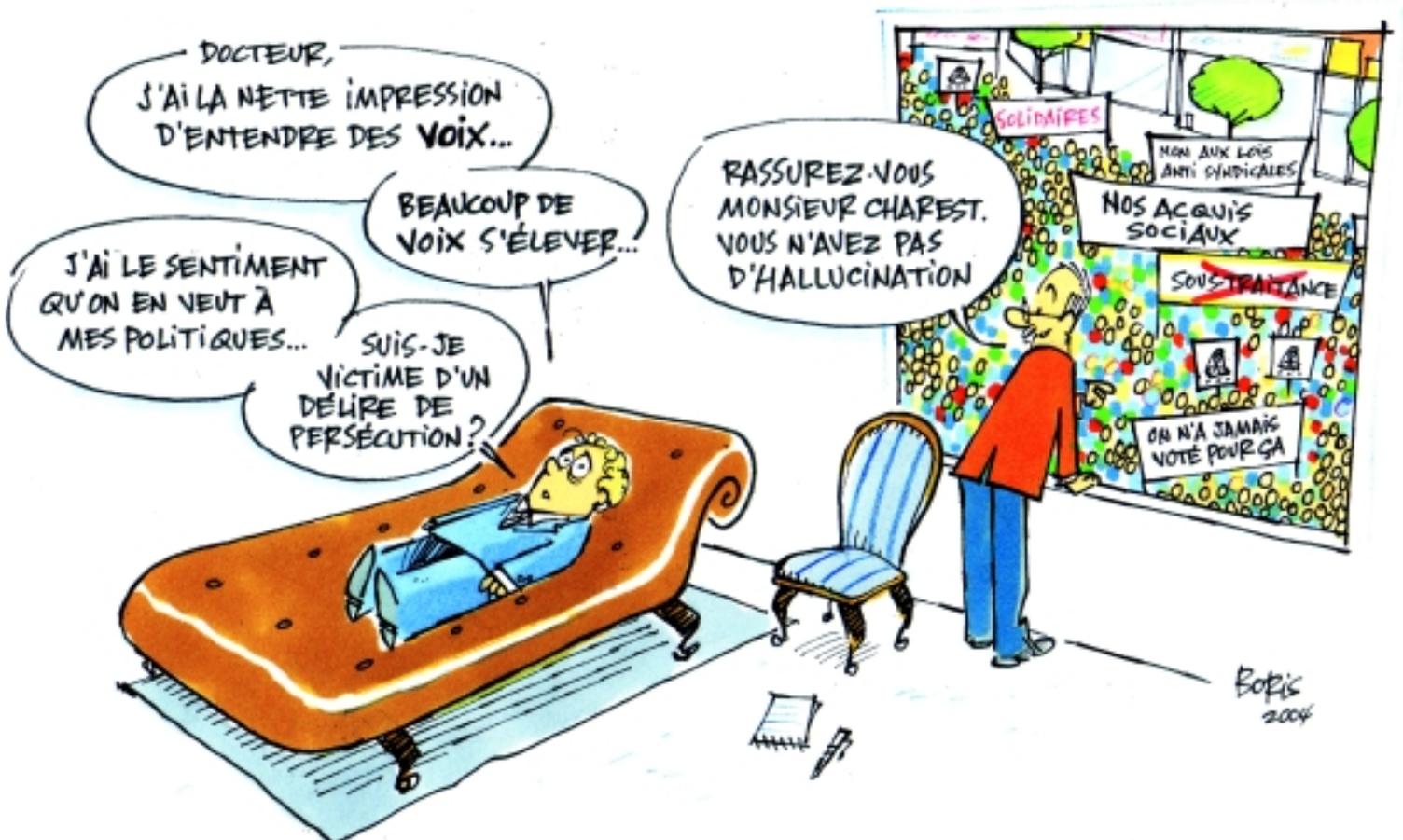
Cela n'a fait qu'augmenter la colère des Québécoises et des Québécois. Une fois les fêtes de fin d'année passées, les manifestations ont repris en région, pour être suivies de la révolte contre le projet du Suroît. Les sondages, les uns après les autres, sont dévastateurs pour le gouvernement Charest. Enfin, celui-ci baisse le ton. Mais les inquiétudes restent vives car il maintient ses orientations.



Claudette Carbonneau

Levée d'un mouvement social

De nouveau, le 8 mars, à l'occasion de la Journée internationale des femmes, nous étions dans la rue. Le 19 mars, nous avons tenu une journée d'avertissement en visitant les bureaux de députés, et le 14 avril, c'était la fête de Jean Charest. Ce fut un grand jour pour la démocratie. Dans toutes les régions du Québec, un véritable mouvement social s'est levé pour s'objecter aux politiques de droite de ce gouvernement, un an, jour pour jour, après son élection. Les étudiantes et les étudiants, les groupes communautaires, le mouvement des femmes, les groupes anti-pauvreté, les écologistes, les syndicats, les citoyennes et les ci-



toyens se sont faits entendre dans des centaines de manifestations. Tous ont décrié les reculs. Tous ont mis à jour la supercherie d'un gouvernement qui fait mine d'entendre mais qui n'écoute toujours pas. Claude Béchar, délégué au front par le gouvernement pour défendre le bilan du premier ministre, n'y a vu qu'un positionnement en fonction des négociations du secteur public. Décidément ce gouvernement n'est pas que sourd, il est aveugle devant l'ampleur et la diversité du mouvement social qui se dresse sur son chemin.

Cette lame de fond de contestation n'est pas prête de s'estomper. Le 17 mai dernier, lors d'un conseil confédéral spécial, j'annonçais que la majorité des syndicats de la CSN détenait un mandat en vue d'exercer une grève à portée sociale au Québec, et ce, pour arrêter le gouvernement Charest et restaurer à moyen terme nos droits comme travailleuses et travailleurs, notre droit de citoyenne et de citoyen à vivre dans une société de partage, de justice, de progrès et de démocratie. Avec plus des deux tiers de nos membres qui ont voté en faveur du déclenchement d'un débrayage de 24 heures, en intersyndicale, au moment jugé opportun, la CSN est prête et attend que les conditions soient réunies pour l'exercice d'un tel mandat. Il s'agit d'un résultat impressionnant, d'une performance remarquable, tout comme l'a été, d'ailleurs, l'extraordinaire mobilisation qui s'est déployée dans nos rangs depuis l'automne dernier.

Prochaine étape : la grève sociale

Pour la CSN, la grève sociale constitue la prochaine étape dans la gradation des moyens de pression. Nous mettrons également beaucoup d'efforts à la concrétisation d'états généraux des forces progressistes parce que nous avons à cœur de préserver un Québec qui nous ressemble.

Le combat est loin d'être terminé et un automne chargé se profile devant nous. À la veille des grandes vacances estivales, je tiens à vous remercier chaleureusement.

Si la conjoncture sociale et politique est plutôt déprimante, le découragement est loin d'affecter le moral de notre membership.

Je profite de l'occasion pour vous souhaiter à toutes et à tous de très bonnes vacances. Faites le plein d'énergie et revenez-nous en pleine forme pour la rentrée !



Sommaire

La CSN prête pour la grève sociale 4

Loi 30 : branle-bas de combat dans la santé 9



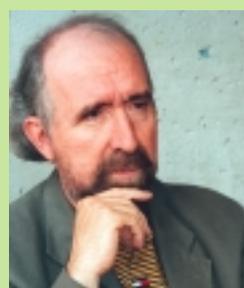
Les Nord-Côtiers tiennent à leur part des richesses qu'ils produisent 13

Faire échec à la sous-traitance 15



Les cégeps remis en question 20

Construction : un pluralisme syndical plus théorique que réel 22



L'invité : Gérald Larose Verte semonce au PLC 31



Alors que les discussions vont se poursuivre avec les autres organisations syndicales et communautaires, tant sur les objectifs d'une grève sociale que sur la nécessité d'exercer un tel mandat dans les plus brefs délais, tous les syndicats CSN, qui ne l'ont pas encore fait sont invités à consulter dès maintenant leurs membres sur l'opportunité du déclenchement d'une telle grève à l'échelle du Québec, de façon à continuer à augmenter le rapport de force. Les syndicats qui se sont prononcés contre sont quant à eux invités à se rallier.



La CSN prête pour la grève sociale

Texte : *Michelle Filteau*

Photos : Alain Chagnon

Le 17 mai, lors d'un conseil confédéral spécial, la CSN obtenait le mandat de déclencher une grève sociale de 24 heures, en intersyndicale, au moment jugé opportun. Cent soixante quinze mille membres répartis dans tous les secteurs d'activité, tant public que privé, se sont prononcés en faveur de la tenue de cette journée de débrayage. Et la consultation se poursuit. Il faut remonter à plus de 30 ans, plus exactement au 14 octobre 1976, pour retrouver dans l'histoire récente du Québec une conjoncture qui a favorisé l'émergence d'un aussi vaste mouvement de protestation sociale.

Un sentiment de fierté exhalait partout dans la salle où étaient réunis les délégué-es du conseil confédéral de la CSN. « Je suis particulièrement fière et heureuse d'annoncer qu'à ce jour, 174 761 membres prove-

nant de 872 syndicats se sont déjà prononcés dans de très fortes proportions en faveur d'une grève sociale. Avec près des deux tiers de ses membres, la CSN est prête pour la grève sociale ». L'annonce de la présidente, Claudette Carbonneau, a été accueillie par une ovation debout et des applaudissements suivis du cri de ralliement « Solidarité ».

Deux mois à peine après le début du processus de consultation auprès des syndicats, la CSN dispose de la masse critique nécessaire de membres et de syndicats répartis dans tous les secteurs d'activité pour exercer la grève sociale. C'est dire l'état de

la mobilisation. « Derrière cette cohésion se cache un regain pour l'action syndicale », affirme la présidente de la CSN, pour qui la grève sociale est toujours nécessaire. « Rien dans l'actualité politique récente ne nous incite à renoncer à ce geste collectif d'envergure et exceptionnel de protestation et de rejet des politiques antisyndicales et antisociales du gouvernement Charest. Un recentrage de ce gouvernement s'impose. Nous ne souhaitons pas un gouvernement qui se transforme en statue de sel. Nous voulons un gouvernement qui fasse avancer le Québec dans l'intérêt de toute sa population. »

Pour l'heure, les conditions nécessaires à l'exercice de cette grève ne sont pas encore toutes réunies. La CSN entend intensifier ses discussions avec les autres organisations syndicales et insister sur l'urgence d'exercer un tel mandat dans les plus brefs

délais. « La stratégie du dialogue employée par certains leaders ne donne aucun résultat. Personne au gouvernement ne se bouscule aux portes. Le Parti libéral n'est pas en train de se convertir à la social-démocratie. Le temps passe. Rien ne se règle et les lois continuent de s'appliquer avec, dans certains cas, des éléments irréversibles. »

Claudette Carbonneau demeure confiante. « Le principe d'une grève sociale est partagé très fortement à la CSN. Il est partagé par d'autres organisations syndicales comme la CSQ, le SFPQ et la FTQ. Rien ne devrait nous faire sacrifier la parole donnée aux membres quant à un mandat intersyndical », ajoute la présidente de la CSN.

À la question : « Faut-il attendre d'autres attaques avant de déclencher cette grève sociale ? », la réponse de Claudette Carbonneau est catégorique : « Nous ne le croyons pas. Jamais nous n'avaliserons un



Code du travail affaibli et des lois anti-ouvrières visant à abaisser le taux de syndicalisation. Jamais nous n'accepterons l'appauvrissement et l'érosion du filet social. Même si le gouvernement tente de laisser retomber la poussière et de se faire oublier en légiférant moins et en ayant l'air de consulter, il est loin d'avoir mis de côté sa croisade en faveur de l'État minceur et du libéralisme sauvage. Le mouvement syndical doit se placer en position de reconquérir les droits perdus. »



Secteur privé

Appui massif à la grève sociale

Texte : Maroussia Kishka

Photos : Alain Chagnon

Aller dans toutes les entreprises syndiquées chercher un mandat de grève sociale de 24 heures, ce n'est pas une mince tâche. Les élu-es des fédérations du secteur privé de la CSN étaient inquiets. Mais une fois



cette consultation lancée, ils ont été surpris. Massivement, lors des assemblées générales, les syndiqué-es votent à scrutin secret en faveur de cet acte de protestation.

« On ne s'attendait pas à de tels résultats », a indiqué Jean Lortie, président de la Fédération du commerce, au conseil confédéral spécial du 17 mai. Des assemblées générales où les syndiqué-es votent à 90% en faveur d'une grève sociale, il y en a eu beaucoup. Et dans tous les secteurs de la Fédération du commerce : ceux des caisses populaires, des marchés de l'alimentation, de l'hôtellerie, de l'agro-alimentaire et du textile. De plus, seulement 3 des 150 syndicats consultés en l'espace de quelques semaines ont rejeté un tel moyen de pression. Même constat à la Fédération de la métallurgie où un tiers des syndicats ont pu tenir des assemblées générales dans un court laps de temps. Là aussi, les syndiqués votent la plupart du temps à plus de 90% en faveur d'une grève de protestation contre les politiques du gouvernement libéral.

Mécontentement généralisé

Tout comme les sondages, les résultats des scrutins tenus jusqu'à maintenant dans le secteur privé CSN confirment l'ampleur du mécontentement à l'égard du gouvernement Charest. Et les syndiqués sont prêts à exercer des moyens de pression bien plus qu'on le pense. « On sous-estime la conscience sociale de notre monde. Et de leur côté, les jeunes nous donnent des leçons. Pour eux, les conditions de vie sont plus importantes que les salaires », constate Alain Lampron, président de la Fédération de la métallurgie.

Il n'y a pas que la sous-traitance qui suscite de l'inquiétude. Le virage à droite du gouvernement avec ses objectifs de pri-

vatisation et de remise en question de programmes sociaux et de services publics n'a pas la cote chez les syndiqués. « Ça ne me dérange pas de perdre de l'argent si la journée de la grève tombe un jour durant lequel je travaille. Les enjeux sont trop impor-



tants », est venu dire au micro un travailleur de la fonderie QIT-Fer et Titane de Sorel, lors de l'assemblée générale de son syndicat.

Partout, un même constat : les syndiqué-es du secteur privé veulent que ce soit une grève de tout le mouvement syndical au Québec, comme en 1976. Ils souhaitent que leurs collègues du secteur privé de la FTQ emboîtent le pas. « Mais en attendant, souligne Sylvain Parent, président de la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt, un vote en faveur d'une grève sociale, c'est aussi un message clair que nous envoyons aux employeurs en prévision des prochaines négociations que nous aurons avec eux. »





Colère et mobilisation

Texte : Sylvie Joly

« On récolte ce que l'on a semé ! » C'est le constat que fait Louis Roy, vice-président de la confédération. D'un côté les politiques du gouvernement soulèvent la colère, de l'autre les débats sur les choix de société qui ont cours depuis plusieurs années dans les syndicats incitent à la mobilisation. « Dans nos milieux de travail, les discussions vont au-delà des conditions de travail. Elles portent sur les choix que nous faisons collectivement, sur la mondialisation et le libre-échange en Amérique. Les gens sont conscients des enjeux et analysent les politiques du gouvernement au re-

gard de ceux-ci. Ils le critiquent donc sévèrement et sont déterminés à s'y opposer », ajoute-t-il.

Au cégep de Saint-Hyacinthe, où les enseignantes et les enseignants ont voté pour la grève sociale, lors de l'assemblée générale, l'un d'entre eux a soulevé la question que bien des syndiqué-es se posent : « Si les actions du gouvernement sont légales, sont-elles pour autant légitimes ? » Plusieurs ont le sentiment d'avoir été dupés par le Parti libéral, ce qu'ont souligné les employé-es de soutien du cégep de Saint-Jérôme.

Un même constat

Partout, le même constat : les syndiqué-es votent à la fois parce que certaines lois les touchent personnellement et, aussi, pour stopper le virage à droite que veut imposer le gouvernement à la société québécoise. À Montréal, les professionnel·les du réseau de la santé et des services sociaux membres du Syndicat des professionnelles et professionnels des affaires sociales du Québec (SPPASQ), ont jugé que les choix du gouvernement justifient la tenue d'une grève sociale. D'autres, comme le président du syndicat du CLSC Villeray, Charles Roy, soutiennent que la mouvance sociale et politique contre le gouvernement Charest prend de l'ampleur.

Les assemblées générales se sont déroulées dans la plus pure tradition CSN. Comme le souligne Jean-François Beaulieu, technicien de laboratoire au cégep de Saint-Jérôme, et qui en était à son premier vote de grève : « J'ai trouvé que les gens étaient respectueux et que le débat était ordonné. Cela s'est fait dans les règles de la démocratie et personne n'a été lésé. » Des syndiqué-es se sont prononcés par scrutin secret, d'autres par référendum.

Durant cette consultation, des militantes et des militants plus « aguerris » ont rappelé que dans les années soixante-dix, les avancées dans les politiques sociales et dans les conditions de travail se sont faites à coups de larges mobilisations. D'autres, pas encore nés en 1970, sont décidés à se battre parce qu'ils tiennent au Québec qui a émergé de ces luttes. C'est aussi leur héritage !





Le 14 octobre 1976, 230 000 Québécoises et Québécois descendent dans la rue pour dénoncer la loi anti-inflation d'Ottawa qui limite les hausses salariales et une loi similaire du Québec, la loi 64. À leur tête, on retrouve les principaux chefs syndicaux de l'époque : Louis Laberge de la FTQ, Marcel Pepin de la CSN et Yvon Charbonneau de la CEQ.

Journée nationale de protestation du 14 octobre 1976

« À bas la loi Trudeau ! » « Dehors les contrôles ! »

Texte : Henri Goulet

Photo : Jean-Claude Champagne

« Ils sont seulement une centaine devant le Parlement... ça ne valait pas la peine de parler d'une manifestation. »

— Jean Chrétien au premier ministre Trudeau
(*La Presse*, le vendredi 15 octobre 1976, p. A-1)

Le 14 octobre 1976, au Canada, plus d'un million de travailleuses et de travailleurs décident de ne pas rentrer au boulot. Au Québec, ils sont 230 000. Canadiens et Québécois sont dans la rue pour dénoncer la loi fédérale anti-inflation (C-73) qui limite les hausses salariales. Ils répondent ainsi au mot d'ordre des centrales syndicales. Pourquoi une telle mobilisation a-t-elle eu lieu se demande-t-on aujourd'hui ?

Le premier choc pétrolier de 1973 a eu l'effet d'une bombe. Les politiciens sont aux prises avec un nouveau phénomène : la « stagflation » où chômage et inflation augmentent en flèche, simultanément.

Au seul plan économique, la production diminue de 15 % en 1974-1975 tandis que l'inflation se met à grimper de 10 % par année à compter de 1974 et le chômage progresse de 6,9 % en 1975 à 11 % en 1982.

Pour contrer cette nouvelle réalité, le gouvernement libéral de Pierre Elliott Trudeau adopte sa loi anti-inflation le 14 octo-

bre 1975. Il s'agit là d'une volte-face étonnante puisque durant la campagne électorale conduisant à sa réélection, le 8 juillet 1974, il s'était rendu populaire en ridiculisant le programme de Robert Stanfield qui proposait, lui, un gel des prix et des salaires de 90 jours, tout comme Nixon l'avait fait aux États-Unis en 1971.

La loi C-73 impose des restrictions sévères aux hausses salariales : un maximum de 8 % la première année, de 6 % la deuxième et de 4 % pour la troisième année. Elle s'applique d'abord au secteur public fédéral, aux entreprises privées de plus de 500 employé-es et aux industries de la construction comptant plus de 20 employés, mais tous les employeurs sont invités à s'y conformer. Une commission de surveillance composée de 200 bureaucrates est créée ; elle a pour mandat de contrôler les augmentations négociées. Elle peut faire réviser les ententes signées entre employeurs et syndicats et peut même obliger les employeurs à recouvrer les montants payés en trop aux travailleurs. Entre 1975

et 1978, 4,2 millions de salarié-es canadiens verront leurs augmentations dûment négociées réduites.

Une grève politique qui ne vise pas les patrons

Tout le mouvement syndical va s'opposer à cette loi. Après un an de fonctionnement, il était devenu évident que cette « commission anti-ouvrière » avait été beaucoup plus efficace à contrôler les salaires que la hausse des prix. C'est ainsi que le 14 octobre 1976, les travailleuses et les travailleurs prennent la rue. Ils dénoncent autant la loi fédérale que les lois similaires adoptées par les provinces, dont la loi 64 au Québec. Pour la première fois en temps de paix, les travailleurs et leurs organisations se voient amputer de leur droit le plus fondamental, celui de négocier leurs conditions de travail. Ils sont enragés mais surtout insultés par l'arrogance des gouvernements qui ont ciblé les syndicats comme bouc émissaire. Au Québec, un mois après la grève, le gouvernement de Robert Bourassa sera remercié de ses services. Trois ans plus tard, c'est Trudeau qui devra faire ses valises. L'insulte à la mèche courte mais la mémoire des gens est longue.



Trois infirmières de l'hôpital Sainte-Justine à Montréal.

Loi 30

Branle-bas de combat dans la santé

Texte : Yvan Sinotte et Emmanuelle Tassé

Recherche : Pauline Gélinas

Photos : Alain Chagnon

Menaces de restructuration syndicale, de négociation directe avec l'employeur et de fusions d'établissements de santé obligeront, dans les prochains mois, les syndicats à se mobiliser sur tous les fronts. Le gouvernement Charest, en adoptant sa loi 30, entendait de toute évidence affaiblir le mouvement syndical et ouvrir la porte, mine de rien, à la privatisation des services hospitaliers.

Déjà éreintés par le travail, le manque de personnel et les réformes qui n'en finissent pas, les syndiqué-es du réseau de la santé et des services sociaux se voient imposer un grand chambardement syndical, ce qui suscite colère et frustration. La loi 30 renvoie non seulement au local la négociation de la moitié des dispositions de la convention collective, sans droit de grève, mais elle impose aussi aux syndiqué-es l'obligation de se regrouper en quatre unités syndicales :

- soins infirmiers et cardio-respiratoires ;
- paratechniques, services auxiliaires et métiers ;
- personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration ;
- techniciens et professionnels de la santé.

Le grand chambardement syndical

C'est ainsi que des syndicats disparaîtront. Les plus nombreux emporteront le morceau, et la minorité devra se rallier sous leur bannière. Seuls les établissements où il y a trois accréditations syndicales et moins échapperont à ce remaniement, et on en compte fort peu. La très grande majorité des syndiqué-es devra accepter de force ces nouveaux regroupements : la loi 30 fait voler en éclats leur liberté d'association.

Ainsi, les infirmières auxiliaires qui sont syndiquées à la CSN, entre autres exemples, se retrouvent bien malgré elles dans la catégorie 1 avec les infirmières représentées majoritairement par la FIIQ. « Elles sont très déçues et craignent le pire, explique la vice-présidente de la Fédéra-

La loi 30 fait voler en éclats la liberté d'association.

En avril dernier, six mille infirmières auxiliaires ont signé une pétition clamant leur refus d'être regroupées avec les infirmières. Avec la loi 30, le gouvernement les a mariées contre leur gré. Dans les années 90, les infirmières auxiliaires ont perdu des postes au profit des infirmières. Le réseau compte actuellement 13 500 infirmières auxiliaires et 53 500 infirmières.



tion de la santé et des services sociaux, Sylvie Desnoyer. La FIIQ ne les a jamais défendues à ce jour, bien au contraire. Elle a même cherché à abolir leur titre d'emploi. Serait-ce une stratégie du gouvernement pour éliminer les auxiliaires pour de bon ? En tous cas, moi je refuse d'être ainsi avalée, ajoute-t-elle, elle-même infirmière auxiliaire. On ne se syndique pas dans la peur. » La fusion ne plaît pas non plus aux infirmières, comme l'exprime Sylvie Lozier, assistante infirmière-chef (CSN) à Sainte-Justine, où les infirmières ont leur syndicat : « On avait un syndicat

juste pour nous ; il me semble qu'on va perdre du pouvoir. »

Claude Bouthillier, président du syndicat des employé-es généraux de l'hôpital Fleury, soulève un autre effet pervers de ce chambardement syndical : l'éclatement de syndicats industriels en quatre unités qui auront chacune leur propre convention collective. « Comme on avait une accréditation syndicale, notre convention permettait aux employés d'offrir leurs disponibilités dans différents services. Ainsi, un préposé aux bénéficiaires pouvait être également un préposé aux archives, ce qui lui donnait plus d'heures de travail et une chance de faire de temps à autre une tâche moins physique. Nous n'aurons plus cette souplesse. »

Cette révision a lieu alors que déjà les demandes pour le renouvellement des conventions collectives ont été déposées et que les négociations nationales sont à la veille de s'amorcer. De plus, dans la plupart des cas, ces quatre unités syndicales devront être constituées dans des réseaux locaux de santé et de services sociaux où hôpitaux, CHSLD et CLSC sont appelés à se fusionner.

Par exemple, le CLSC Hochelaga-Maisonneuve appartiendra désormais à un réseau de cinq établissements. « Nous avons un deuil à faire, confie Iréné Saint-Jean, président du syndicat actuel. En appartenant ainsi à un réseau, nous perdons notre garde-fou contre la mobilité forcée du personnel, qui sera affecté ici ou là, au jour le jour, en fonction des besoins. Dans ce grand désordre, les bonnes intentions du gouvernement sont difficiles à croire. »

Dans le but d'ajuster ce chambardement syndical à la restructuration du réseau, le gouvernement a décrété une démarche de vote d'allégeance en trois phases. La première, dont le scrutin se tiendra entre le 7 septembre et le 8 octobre,



Le 18 mai, les travailleuses et les travailleurs du Centre universitaire de santé McGill ont pris connaissance de la loi 30 et des nouveaux regroupements syndicaux qu'elle leur impose. Ils savent que cette loi va faciliter la privatisation de services. Déjà, les projets pour les nouveaux centres hospitaliers des universités McGill et de Montréal prévoient laisser au privé plusieurs services, dont les cuisines.



Pour empêcher la disparition des CLSC lors des fusions d'établissements dans le réseau de la santé, des coalitions de citoyennes et de citoyens, de groupes communautaires et de syndicats se sont formées dans maints endroits au Québec. Au CLSC Hochelaga-Maisonneuve, à Montréal, plusieurs actions ont eu lieu, dont une manifestation le 23 mars. En outre, une pétition de 4272 signatures a été acheminée à l'Assemblée nationale à la fin mai.

touche les établissements où il n'y aura pas de fusion. La deuxième, prévue à la fin de l'automne, visera les établissements qui auraient pu faire l'objet d'une fusion. La dernière phase risque de s'avérer la plus costaute. Elle vise les établissements qui seront fusionnés ou qui céderont une partie de leurs activités à une institution.

Le vote, un casse-tête pour plusieurs

C'est par référendum que les syndiqué-es devront choisir leur nouvelle allégeance syndicale dans chacune des quatre unités syndicales. Casse-tête en prévision ! « Une même personne peut se trouver sur plusieurs listes de scrutin parce qu'elle travaille dans plusieurs établissements ou parce qu'elle occupe différents postes », indique Claude Métivier, de la Commission des relations du travail (CRT), organisme responsable de l'établissement des modalités du scrutin et de son déroulement.

La CRT en a gros sur les bras

La CRT en aura donc plein les bras. Cette opération s'ajoute aux responsabilités autrefois dévolues au Bureau du commissaire général du travail (BCGT) et à ses nouveaux pouvoirs octroyés en matière de congédiement, d'équité salariale, de harcèlement psychologique, de l'usage de la langue française et des cas présumés de discrimination. Le tout avec moins de commissaires, soit 29 contre 32 à l'époque du BCGT, il y a deux ans. Alors que la CRT ne sait pas si elle aura les ressources pour remplir ce lourd mandat, le gouvernement semble se lancer à l'aveuglette. Et si Québec ne fournit pas les ressources nécessaires ? « Nous sommes inquiets », avoue Roger Valois, vice-président de la CSN.

Branle-bas de combat post-vote

Une fois les accréditations recomposées, il faudra faire face à des négociations locales non voulues, en même temps que se dérouleront les négociations nationales. « Le but est de fragiliser les syndicats, semble-t-il. Nous redoutons la dégradation des relations de travail et la montée des tensions », dit Hugo Toupin, président du Syndicat des professionnels et professionnelles des affaires sociales du Québec (SPPASQ). »

Sous le couvert de la simplification, le gouvernement, en fait, va créer une multitude de conventions collectives puisque 26 dispositions devront être négociées à l'échelon local, sans droit de grève, provoquant des disparités dans les conditions de travail d'un établissement à l'autre. Hugo Toupin souligne, en outre, que les fusions forcées, celle des techniciens, des techniciennes et des professionnel-les en ce qu'il le concerne, vont aussi compliquer l'élaboration de la convention collective puisqu'elle devra recouper les différentes réalités des uns et des autres.

D'ici là, la CSN mettra tout son œuvre pour sensibiliser les salarié-es aux conséquences de la loi : « On va mettre les énergies nécessaires », assure Roger Valois. La CSN lutte pour la faire abolir. La cause est devant la Cour supérieure. Selon Roger Valois, si le gouvernement a décidé de remédier à la multiplicité des unités syndicales en regroupant tout le monde en quatre unités, c'est pour paver la voie aux sous-contractants. « On n'est pas dupes. Si un même employeur peut avoir en sous-traitance la cuisine d'un hôpital et d'un CHSLD, ça va commencer à intéresser les multinationales américaines. Suivra l'entretien. Et rien ne met à l'abri les techniciens et les professionnels. »

« On va mettre les énergies nécessaires. »

La CSN dit NON au projet du Suroît

Textes : *Maroussia Kishka*

Photos : Alain Chagnon

« J'ai été de ceux qui ont travaillé à la construction de la centrale thermique de Tracy dans les années soixante. Aujourd'hui, avec la flambée du prix du baril de pétrole, j'aimerais bien savoir combien il en coûterait à Hydro-Québec pour produire un kilowattheure avec du pétrole ! », se demande le vice-président de la CSN, Roger Valois. Pour faire face à la demande du réseau en période de pointe, Hydro-Québec veut construire à nouveau et dans les plus brefs délais une centrale thermique. Cette fois, dans le Suroît. Le pétrole étant trop cher, elle serait alimentée au gaz naturel. Mais des « prosuroît », le Québec en compte bien peu.

Les centrales thermiques polluent et de surcroît, elles ne sont pas économiques. Pour chauffer le même nombre de résidences, il faut en effet brûler une fois et demie plus de gaz naturel dans une centrale thermique qu'en chauffant directement ces mêmes espaces avec ce même gaz naturel. Quant au prix de ce combustible, il fluctue sur le marché comme celui du pétrole ; ce qui n'a rien de rassurant.

Pas étonnant alors que, comme tant d'autres organisations, la CSN s'oppose au projet du Suroît et est venue dire devant la Régie de l'énergie, ce printemps, que les solutions de rechange à la centrale au gaz naturel existent. Celle-ci produirait entre 2,2 et 2,5 millions de tonnes de gaz à effet de serre, ce qui contrevient aux engagements de Kyoto qui ont pour objectifs justement de les diminuer.

Des alternatives

Une des solutions souvent évoquées serait de baisser la croissance de la demande d'énergie. Selon l'Association de lutte contre la pollution atmosphérique, la consommation annuelle de chaque Québécois est de 22 000 kilowattheures, comparativement à 12 000 kilowattheures pour un Ontarien et à 5000 kilowattheures pour un Européen. Il serait possible, dit-on, de diminuer de près de 20 % la consommation annuelle au

Québec, soit l'équivalent en énergie de plus de six centrales semblables à celle du Suroît ! La CSN demande donc qu'on investisse rapidement une partie des revenus des producteurs d'énergie dans des mesures d'économie d'énergie.

Mais il faut aussi rechercher une diversification de notre approvisionnement énergétique car, pour son électricité, le Québec dépend à 95 % des barrages hydroélectriques dont le niveau d'eau des réservoirs baisse en raison des sécheresses découlant du réchauffement du climat. Considérant qu'il existe un autre potentiel d'énergie propre et renouvelable au Québec, la CSN est de ceux, fort nombreux, qui proposent de développer la filière éolienne, comme l'ont fait l'Allemagne, le Danemark et d'autres pays. Cette énergie pourrait être stockée de façon à améliorer la gestion des niveaux d'eau des ouvrages hydroélectriques et ainsi assurer la sécurité énergétique du Québec.

Malgré ces solutions de rechange, le vice-président de la CSN, Roger Valois, croit que le premier ministre Charest ira de l'avant dès cet été avec le projet du Suroît. « On a un gouvernement qui procède à l'envers, dit-il, puisqu'il veut prendre une décision maintenant et discuter à l'automne seulement, en commission parlementaire, d'une politique énergétique pour le Québec. »

Il serait possible
de diminuer
de près de 20 %
la consommation
annuelle
au Québec.



Tarifs préférentiels en aluminerie

Les Nord-Côtiers tiennent à leur part des richesses qu'ils produisent



Dans le projet de modernisation d'Alcoa, les 542 vieilles cuves Soderberg de l'usine de Baie-Comeau seront remplacées par de nouvelles cuves de fusion qui réduiront les émissions d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) cancérigènes de 97 %, les poussières de 64 % et les fluorures de 30 %. Sans leur remplacement, quelque 900 emplois seraient éliminés et l'usine de Baie-Comeau périliterait.

Les hausses du prix de l'électricité, cet hiver, et le projet du Suroît ont choqué les Québécoises et les Québécois. Les voilà qui tirent à boulets rouges sur Hydro-Québec et qui remettent en question les plan-
tureux contrats de vente d'électricité aux alumineries, dont celui d'Alcoa. Mais pour les travailleurs de l'aluminerie de Baie-Comeau, il est normal qu'une partie de cette énergie leur revienne pour des emplois rémunérateurs : les rivières de la Côte-Nord sont harnachées d'un bout à l'autre pour alimenter le Québec.



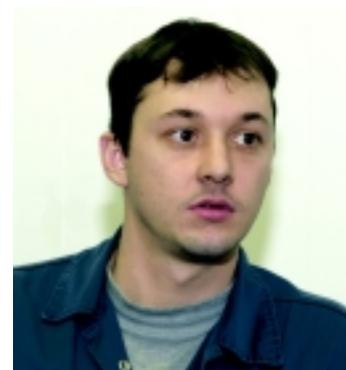
Jean Gauthier

« L'électricité part d'icitte et on la paie le même prix qu'ailleurs », lance sans hésiter Jean Gauthier, ce natif des Berge-
ronnes, en Haute-Côte-Nord, qui travaille depuis près de 32 ans à l'aluminerie de Baie-Comeau. Il est piqué au vif, tout comme Simon Dubé, 28 ans, technicien depuis presque deux ans chez Alcoa, qui a grandi à Baie-Comeau. Les habitants de la ville paient leur électricité au même prix que les Montréalaises et les Montréalais pour se chauffer, même s'ils vivent à côté des grands barrages.

Leur Côte-Nord, avec ses belles rivières et ses forêts, fournit les matières premières qui font tourner l'économie des grands centres urbains du sud. Des forêts coupées, des rivières harnachées, c'est ce qu'il leur reste. « Les voyages de pêche se font en avion, notent Jean et Simon. On ne constate pas les dégâts de la route 138. Mais quand on rentre dans les terres, on voit bien qu'il n'y a plus beaucoup d'arbres. On aperçoit des lacs tout nus. » Alors qui subventionne qui, se demandent-ils ?

Des barrages partout

Des pylones électriques qui descendent vers le sud, il y en a plein à Baie-Comeau. La municipalité est entourée de barrages hydroélectriques. Il y en a même deux — un appartenant à Hydro-Québec et l'autre à Abitibi Consolidated — qui



Simon Dubé

son à l'intérieur même de la ville. Dix centrales hydroélectriques, celles des complexes des Outardes, de Bersimis et de la Manic sont

là, dans leur cour arrière. Et Hydro-Québec en construit une nouvelle, celle de Toulmoustou, qui sera en activité en 2005. La Côte-Nord fournit près de 10 000 MW d'électricité au Québec, soit presque le double de Churchill Falls. Les habitants de la région considèrent donc normal qu'une partie de cette énergie soit utilisée pour leur donner des emplois et faire tourner leur économie.

Cependant, quand on leur signale que le président d'Hydro-Québec, André Caillé, remet en question le fait qu'on utilise l'électricité pour des alumineries énergivores alors qu'on pourrait créer bien plus d'emplois dans le secteur manufacturier avec la même énergie, Jean Gauthier bondit. « La voiture de Caillé, elle n'est pas faite en acier ! Il faut bien produire quelque part l'aluminium qu'on utilise dans les maisons et dans les voitures. Il y a 11 alumineries au Canada,



À l'aide d'un système de pont roulant, un travailleur d'Alcoa à Baie-Comeau transvide dans une poche de transport, de l'aluminium liquide à 960 degrés Celsius, qui a été aspiré des cuves de fusion. L'aluminium liquide est ensuite acheminé au centre de coulée pour la fabrication de lingots.

dont neuf au Québec. C'est tout de même qu'il y a un potentiel », ajoute-t-il, en soulignant au passage qu'Hydro-Québec a fait un bénéfice net de près de deux milliards de dollars en 2003, et cela malgré un tarif général à la grande industrie de 3,6 cents le kilowattheure alors qu'il en coûte environ 6 cents pour produire 1 kWh dans ses nouveaux projets.

Place à l'énergie éolienne

Les travailleurs de l'usine savent qu'aux États-Unis, l'électricité coûte cher, ce qui explique que les alumineries s'installent ici. Les rivières du Nord sont le « Klondike » des ressources naturelles québécoises. À leur avis, il y a donc moyen de

monnayer cet avantage avec les entreprises. Mais la capacité de harnacher des rivières tire à sa fin. Cela les amène à parler de l'énergie éolienne. Pays d'eau et de vent, disent-ils, la Côte-Nord peut encore en donner si on développe son potentiel éolien.

Ce poumon d'énergie qu'est leur région du Nord, ils en sont fiers et voudraient qu'il serve aussi à leur prospérité. « On voudrait qu'ils ne viennent pas juste chercher les richesses pour les transformer ailleurs. Au moins, s'ils les transformaient ici, ils créeraient des emplois », conclut Jean Gauthier, dont les deux enfants vivent aujourd'hui à Montréal parce qu'il n'y a pas de travail pour eux à Baie-Comeau.

Les rivières
du Nord sont
le « Klondike »
des ressources
naturelles
québécoises.

Le dilemme Alcoa

L'aluminerie Alcoa est le plus gros employeur de Baie-Comeau. Mille huit cents personnes y travaillent. La modernisation de l'usine coûtera plus d'un milliard de dollars, exigera 175 mégawatts additionnels et se fera en trois phases. Deux cent cinquante emplois seront perdus. Il s'agit d'emplois payants car la rémunération dans les alumineries dépasse de plus de 45 % le salaire manufacturier moyen.

Le gouvernement exige cependant qu'Alcoa en crée 500 nouveaux au Québec dans la transformation et le tertiaire moteur, dont une centaine dans une usine d'anodes qui pourrait voir le jour à Baie-Comeau. Depuis des années, la Fédération de la métallurgie de la CSN presse le gouvernement d'exiger des alumineries qu'elles construisent des usines de transformation au Québec. Et pour cause, l'aide que le Québec consent aux alumineries par ses tarifs préférentiels d'électricité est substantielle. À lui seul, le prix de l'électricité représente 40 % du coût de fabrication du lingot d'aluminium.

Faire échec à la sous-traitance pour protéger son gagne-pain

Texte : Michel Crête

Photos : Alain Chagnon

Dans le coin droit de l'arène, des employeurs tentent de se débarrasser des emplois permanents et syndiqués afin de les confier à moindre coût à des sous-traitants et d'empocher ainsi davantage de profits. Dans le coin gauche, les travailleurs sont prêts à une bataille sans merci pour sauvegarder non seulement leurs conditions de travail mais également pour protéger leurs emplois menacés. Depuis quelques années, la lutte s'est amplifiée entre les deux parties, et au cours des 12 derniers mois, soit de mai 2003 à mai 2004, plus du tiers des conflits de travail du secteur privé à la CSN portait en tout ou en partie sur la sous-traitance.

« **M**ême s'il s'en fait déjà passablement — 95 % des entreprises manufacturières du Québec confient au moins une

activité en sous-traitance —, les employeurs veulent y recourir encore plus », note la vice-présidente de la CSN responsable

des luttes, Denise Boucher. Elle constate que cela inquiète grandement les travailleuses et les travailleurs et les amène à vouloir négocier des clauses en « béton » contre la sous-traitance. Et pour cela, ils sont prêts à aller jusqu'à la grève.

Les syndiqué-es CSN de Labatt à Montréal, d'Alstom à La Prairie et de quatre marchés d'alimentation Provigo à Baie-Comeau, Forestville, Port-Cartier et Sept-Îles y ont recouru pour réussir à négocier des clauses en vue de contrer en tout ou en partie la précarité et la sous-traitance de leurs emplois. Les 160 syndiqué-es de Multi-Markes à Laval ont dû faire face à un lock-out, l'été dernier, avant d'y arriver. Mais à Gatineau, à l'hôtel Holiday Inn Plaza la Chaudière, la grève de cinq mois des employé-es pour conserver leur syndicat et conclure une convention collective a eu un prix. Ils ont perdu un certain nombre d'emplois syndiqués au profit d'un sous-traitant. Actuellement à Mont-

réal, les 300 syndiqué-es d'Urgel Bourgie, qui ont déclenché la grève le 9 décembre 2003, n'ont toujours pas réglé leur convention collective. La sous-traitance est un des enjeux du conflit, tout comme c'était le cas pour les 11 employé-es de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, en Mauricie, dont le conflit a duré un an, jour pour jour. Ils ont obtenu un rattrapage salarial et des gains en matière de sous-traitance.

Un choix idéologique des grandes entreprises

Dans le secteur privé, les syndiqué-es constatent que pour augmenter leurs profits, les employeurs continuent de rationaliser en diminuant le nombre de postes syndiqués et en confiant ces tâches à la sous-traitance. « Cette orientation, nous la sentons fortement depuis deux ans », affirme le président de la Fédération de la métallurgie, Alain Lampron.

La protection des emplois contre la sous-traitance a été au cœur de trois des quatre conflits de travail longs et durs qu'a connus cette fédération : Alstom à La Prairie, Industries Câble d'acier de Pointe-Claire et Noranda (fonderie Horne) en Abitibi-Témiscamingue. Et ce n'est pas tant les administrations locales qui y tiennent mais les sièges sociaux des multinationales. Elles mettent



Les 300 employé-es du Marriott Château Champlain, à Montréal, qui luttent pour que leurs salaires et leurs conditions de travail soient ajustés à ceux du secteur, ont été mis en lock-out le 16 février.



La sous-traitance, la précarité d'emploi et le régime de retraite étaient au cœur du conflit à la brasserie Labatt, l'été dernier.

en compétition leurs filiales. Et les boss locaux, explique Alain Lampron, se font demander combien ils pourraient économiser avec la sous-traitance. « Le syndicat veut s'asseoir, discuter, étudier ça intelligemment, faire la démonstration que la sous-traitance coûte plus cher et qu'il y a moyen d'améliorer la productivité et d'augmenter les profits autrement. Mais ces multinationales n'entendent rien. Elles font dans l'idéologie, même si cela doit conduire à un conflit. »

Des clauses inadéquates contre la sous-traitance

« La lutte contre la sous-traitance n'est pas nouvelle, mais là, nous pouvons affirmer sans nous tromper que ça va demeurer la bataille des prochaines années. Ce n'est pas compliqué, les emplois, donc le gagne-pain du monde, dépendent de la façon dont nous réussissons à faire échec à la volonté patronale de nous imposer la sous-traitance », affirme de son côté le président de la Fédération du commerce, Jean Lortie.

La concurrence est féroce dans les secteurs du commerce, de l'alimentation et de l'hôtellerie ; et la moitié des syndicats CSN de ces secteurs ont des dispositions inadéquates dans leur convention collective pour contrer la sous-traitance. En dé-

nombre dernier, les assouplissements apportés à l'article 45 du Code du travail par le gouvernement Charest pour faciliter la sous-traitance les frappent en premier lieu et menacent leurs emplois. La fédération a donc tenu, le 27 mars, des états généraux sur l'article 45. Les syndicats y ont adopté un plan d'action en cinq points qui prévoit, entre autres, la tenue d'assemblées générales spéciales portant sur la sous-traitance et des stratégies de lutte pour chaque secteur.

Les salaires, une autre cause de conflits

En 2003-2004, près de 2000 membres de la Fédération du commerce de la CSN ont connu ou vivent encore un conflit de travail. Jean Lortie identifie trois causes : la précarisation des emplois, la sous-traitance mais aussi les bas salaires. Dans l'hôtellerie, où la CSN a livré d'importantes batailles pour les salaires depuis une décennie, une lutte se mène actuellement à ce sujet au Marriott Château Champlain. Un peu plus tôt cette année, une autre a eu lieu à l'Hôtel des Gouverneurs de Trois-Rivières.

Ailleurs aussi les salaires sont un enjeu majeur, notamment au centre d'hébergement privé Villa Val des Arbres, à Laval, et dans le secteur public, comme le démontrent les con-



Les travailleuses des centres de la petite enfance ont tenu deux journées de grève au cours de la dernière année pour obtenir une table de négociation et le droit à l'équité salariale. Le 26 septembre, elles ont manifesté à Montréal.

flits des chargées de cours de l'Université Laval, à Québec, et ceux de l'Université du Québec en Outaouais. Les travailleuses des centres de la petite enfance (CPE) ont de leur côté tenu deux journées de grève au cours de cette dernière année pour obtenir une table de négociation mais aussi le droit à l'équité salariale.

De leur côté, les 2000 employées d'entretien de la Société de transport de Montréal, au terme d'une grève éclair de sept jours, la première en 20 ans — avec services essentiels —, ont obtenu « un droit

de regard sur leur régime de retraite ». Quant aux 40 professionnels des communications de Radio Nord, en Abitibi-Témiscamingue, ils sont en grève depuis octobre 2002 pour le droit à l'information régionale et l'emploi en région. Tout comme les syndiqués de Cargill, qui ont été en lock-out pendant trois ans avant de reprendre le travail en mai dernier, ils sont assujettis au Code fédéral du travail qui n'a pas de disposition anti-briseurs de grève.

Grèves et lock-out du 1^{er} mai 2003 au 1^{er} mai 2004 et leurs causes

Cargill, à Baie-Comeau :

42 travailleurs – Lock-out du 28 mars 2000 au 19 mai 2003 (clause « orphelin »).

Radio Nord, en Abitibi-Témiscamingue :

70 professionnel-les des communications – Grève depuis le 25 octobre 2002 (sécurité d'emploi, droit à l'information régionale).

Multi-Markes, à Laval :

160 employé-es – Lock-out du 19 mai au 9 septembre 2003 (sous-traitance, précarité, salaires, etc.).

Holiday Inn Midtown de Montréal :

87 employé-es – Grève du 2 mars au 9 juin 2003 (sous-traitance, salaires).

Labatt, Montréal :

950 travailleuses et travailleurs – Grève du 16 juin au 17 septembre 2003 (sous-traitance, précarité, régime de retraite).

Villa Val des Arbres, Laval :

80 employé-es – Grève du 4 juillet au 25 septembre 2003 (salaires).

Aréna Guertin, Outaouais :

17 employé-es – Grève du 28 avril au 6 mai 2003 (reconnaissance syndicale, sous-traitance).

Hôtel des Gouverneurs, Trois-Rivières :

26 employé-es – Grève du 16 juillet au 10 novembre 2003 (salaires, sous-traitance).

Société de transport de Montréal :

2000 employé-es d'entretien – Grève du 16 au 23 novembre 2003 (droit de regard sur régime de retraite, salaires).

Alstom (Accessoires électriques La Prairie) :

134 travailleurs – Grève du 12 juin 2003 au 12 janvier 2004 (sous-traitance).

Holiday Inn Plaza la Chaudière, Gatineau :

110 employé-es – Grève du 21 août 2003 au 12 février 2004 (reconnaissance syndicale, surcharge de travail, salaires, etc.).

Provigo, Côte-Nord :

225 employé-es des marchés d'alimentation de Baie-Comeau, de Forestville, de Port-Cartier et de Sept-Îles – Grève du 4 septembre 2003 au 23 mars 2004 (précarité, horaires de travail, salaires, etc.).

Employé-es municipaux de Saint-Gabriel-de-Brandon :

12 employé-es – Grève du 4 septembre 2003 au 23 février 2004 (manque de respect généralisé de l'employeur).

Archivex, Montréal :

36 syndiqué-es – Grève du 10 septembre 2003 au 8 mars 2004 (salaires, précarité).

Multibois, Saint-Jean-Vianney :

22 syndiqué-es – Grève du 8 juillet au 8 septembre 2003 (salaires).

Bowe & Landry, Jonquière :

12 employé-es – Lock-out du 3 décembre 2003 au 25 février 2004 (salaires et précarité).

Université Laval, Québec :

750 chargé-es de cours – Grève du 23 février au 15 mars 2004 (salaires).

Maple Leaf, Montréal :

22 salarié-es – Lock-out du 22 mars au 10 mai 2004 (salaires).

Université du Québec, Outaouais :

500 chargé-es de cours – Grève du 22 mars au 5 avril 2004 (parité avec collègues de Chicoutimi).

Autobus Gil-Ber, Saint-Lin-Laurentides :

65 employé-es – Grève du 22 au 28 avril 2004 (salaires, assurances collectives).

Employé-es municipaux de Saint-Étienne-des-Grès :

11 employé-es – Grève du 2 juin 2003 au 2 juin 2004 (salaires et sous-traitance).

Urgel Bourgie, Montréal, Laval et rive sud :

300 employé-es – Grève depuis le 9 décembre 2003 (sous-traitance, salaires).

Marriott Château Champlain, Montréal :

300 employé-es – Lock-out depuis le 16 février 2004 (ajustements aux conditions de travail du secteur, salaires).

Plastiques Simport, Montérégie :

53 employé-es – Grève depuis le 22 avril 2004 (sous-traitance, surcharge de travail, travail des cadres, problèmes en santé-sécurité).

Quefer, Montérégie :

34 syndiqué-es – Grève du 18 mars au 19 mai 2004 (travail des cadres, salaires).

Nova PB, Sainte-Catherine :

95 employé-es – Lock-out depuis le 14 mars (sous-traitance).

Centres de la petite enfance (CPE) :

6500 travailleuses – deux journées de grève, le 26 septembre 2003 et le 16 janvier 2004 (obtention d'une table de négociation, équité salariale).



La Fédération du commerce a tenu des états généraux portant sur la sous-traitance pour la première fois de son histoire, le 27 mars. « En 66 ans d'existence, peu de fois la conjoncture a appelé à l'urgence de tenir un tel événement », a noté le comité exécutif de la fédération.

Un 1^{er} mai historique

Le Québec veut avancer, pas reculer

Texte : Jean-Pierre Larche

Photos : Clément Allard et Alain Chagnon

Au Québec, on célèbre le 1^{er} mai, Fête internationale des travailleuses et des travailleurs, depuis plus de 30 ans. Mais cette année, la marche a pris une ampleur jamais vue. Quelque 100 000 personnes en colère et solidaires ont défilé dans le quartier populaire de Villeroy, à Montréal. Elles ne réclamaient pas seulement une amélioration des conditions générales de travail et de vie mais aussi un changement de cap de la part du gouvernement Charest.

Comme ils l'avaient fait le 14 avril, lors du premier anniversaire de leur arrivée au pouvoir, Jean Charest et son équipe ont tenté de minimiser le mouvement de contestation en l'assimilant aux négociations qui piétinent dans le secteur public. Sûr que de France, où il se trouvait le 1^{er} mai, le premier ministre n'a pu constater *de visu* que ses choix politiques soulèvent à ce point la grogne !

Les centrales syndicales avaient choisi cette année de tenir une seule manifestation, à Montréal, afin de bien souligner le mécontentement général. L'appel a été entendu et les gens des régions y ont répondu massivement. Comme c'est la tradition, ce sont les travailleuses et les travailleurs en grève ou en lock-out qui ont ouvert la marche. Derrière eux, les membres des centrales syndicales ont bien mis quelques heures avant que les derniers partis ne rejoignent les premiers arrivés au parc Jarry, pourtant situé à une quinzaine de coins de rue du lieu de départ.

Ils dénonçaient une nouvelle fois le cocktail de lois antisociales, adoptées à toute vapeur lors de la dernière session parlementaire de 2003. Ils étaient là pour décrier les modifications à l'article 45 du Code du travail en vue de faciliter la sous-traitance. Pour dire aussi leur mécontentement à l'égard du regroupement des établissements de santé et de services sociaux, de la fusion des syndicats dans ce milieu, de la décentralisation de 26 matières de négociation dans la santé ainsi que du faible empressement du gouvernement à accomplir l'équité salariale dans le sec-

teur public. De leur côté, les chômeuses et les chômeurs forcés voulaient secouer les élus afin qu'ils interviennent en faveur de la protection de l'emploi en région.

Et ce n'est pas tout. Il y avait bien d'autres raisons de marcher cette année. La hausse des tarifs de l'électricité, des services de garde à l'enfance et du transport en commun, l'augmentation de l'endettement étudiant, en plus de l'opposition que soulève le projet du Suroît, les politiques timides de lutte à la pauvreté, les coupes budgétaires dans divers ministères et la privatisation possible de services publics, tout cela avait amené un grand nombre de personnes, jeunes et vieux, à descendre dans la rue ce 1^{er} mai.

Un front large et uni

C'est ainsi qu'on a vu beaucoup plus de participantes et de participants non syndiqués ou provenant d'organisations autres que des syndicats qu'à l'accoutumée. Dans la foule plutôt festive qui déambulait lentement alors que le soleil brillait et qu'il faisait une chaleur du mois de juillet, des manifestants portaient fièrement une pancarte sur laquelle on lisait « Oui au vent ». Clin d'œil sans équivoque au flirt du gouvernement Charest avec la filière thermique (centrale du Suroît).

Des jeunes de la Jeunesse ouvrière chrétienne venaient réclamer qu'on revienne sur la décision d'abolir l'article 45 et qu'on facilite l'accès à la syndicalisation. Des groupes en faveur des droits des immigrantes et des immigrants dénonçaient le manque de vision du gouvernement qui a choisi de sabrer dans les services d'intégration.



Plusieurs dizaines de marcheurs portaient, pour leur part, les couleurs de la coalition Sauvons Télé-Québec. Il y avait aussi les groupes populaires et les étudiants. Quant au mouvement des femmes, il était aussi du rendez-vous : les féministes sont très préoccupées par les impacts des réformes Charest sur les conditions de vie et de travail des femmes, sans compter l'abolition des organismes conseils du gouvernement en condition féminine qui ne semble toujours pas avoir été écartée par les libéraux. Bref, le mouvement d'opposition au néolibéralisme dépasse largement les employé-es du secteur public taxés par le gouvernement Charest « d'être les promoteurs du statu quo ».

L'association ATTAC-Québec s'était aussi déplacée pour rappeler au gouvernement Charest qu'en vertu des accords commerciaux internationaux, une plus grande ouverture vers le privé pour les services d'éducation et de santé constitue une avenue à sens unique.

Et comme ailleurs dans le monde, le 1^{er} mai a été un moment pour réclamer la paix. La coalition Échec à la guerre, elle, n'a pas manqué l'occasion de rappeler que des fonds publics substantiels sont investis dans l'armement ainsi qu'à la recherche et au développement pendant que nos services publics sont souvent sous-financés. Quant aux partis politiques de gauche, leur participation est récurrente au 1^{er} mai, mais ils étaient cette année encore plus nombreux.

Vrai que le chaud soleil printanier a beaucoup aidé à la mobilisation. En fait, il est rapidement retourné se cacher derrière les nuages qui ont commencé à cracher de la pluie dans les heures qui ont suivi la marche. Serait-il, lui aussi, du côté des anti-Charest ?





Malgré leur apport indéniable

Les cégeps remis en question

Texte : Nicolas Girard

Photos : Alain Chagnon

Les cégeps sont vivement inquiets. En novembre dernier, la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) lançait un pavé dans la mare en prônant leur abolition. Peu après, le ministre de l'Éducation annonçait la tenue d'un forum sur leur avenir. Et ce printemps, la présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget, incluait dans son plan de réingénierie les cégeps. Doit-on les abolir? Non, répond l'économiste Pierre Fortin : « Le système collégial est moins coûteux, permet une plus grande scolarisation et est plus équitable. »

L'étude commandée par la FCSQ affirme que l'abolition des cégeps pourrait apporter des économies d'un milliard de dollars en remplaçant le secteur préuniversitaire des cégeps par une 6^e année au secondaire et en ajoutant une année supplémentaire à l'université. En d'autres mots, la fédération des commissions scolaires propose de rendre le système québécois de l'éducation semblable à celui qui existe ailleurs au Canada et en Amérique du Nord.

Mais une étude commandée par la Fédération des cégeps en vient à la conclusion qu'opter pour un système d'éducation nord-américain coûterait 30 % plus cher ! Les économies ne sont donc pas si évidentes que ça et, en abolissant les cégeps, le Québec perdrait un atout majeur.

Des résultats probants

Le système québécois postsecondaire donne en effet de meilleurs résultats que celui des autres provinces. La proportion de jeunes Québécoises et Québécois qui obtiennent un diplôme postsecondaire atteint près de 70 %, alors que la moyenne à l'ex-

terieur du Québec est de 60 %. « Notre système d'éducation pousse donc davantage les jeunes diplômés du secondaire vers un autre niveau d'études comparative-ment aux autres provinces canadiennes. Nous sommes de loin les premiers au Canada en terme de scolarisation », affirme Pierre Fortin, qui est un des trois cosignataires de l'étude *L'apport des cégeps à la société québécoise* de la Fédération des cégeps.

De plus, dit-il, « les cégeps sont une arme de combat contre les inégalités sociales ». Ils ont permis aux jeunes d'origine modeste de poursuivre plus longtemps leurs études et d'accéder ainsi à la classe moyenne. L'économiste Pierre Fortin soutient que la popularité du diplôme collégial fait bondir le taux d'emploi chez les jeunes de 15 % et augmente leur rémunération de 11 %.



Pierre Fortin, économiste

Les cégeps sont de surcroît, pour les régions, un outil de développement parce qu'ils constituent un moteur social, culturel et économique. Vingt-deux villes n'ont pas de site universitaire au Québec ; elles ont cependant un cégep. Sans leur collège, ces villes se retrouveraient uniquement avec des écoles secondaires, ce qui accentuerait davantage l'exode des jeunes. Et puis, les cégeps incitent les entreprises à « rester dans une plus grande proportion dans les régions, parce qu'elles disposent d'une main-d'œuvre compétente et techniquement bien formée », ajoute Pierre Fortin. Les cégeps sont en fait très liés au développement des PME en région, notamment dans le transfert de technologies aux entreprises.

Un Forum qui crée de l'incertitude

De son côté, le président de la FNEEQ-CSN, Ronald Cameron, indique que dans le contexte actuel de réingénierie, lancée par le gouvernement libéral, le Forum sur l'avenir du réseau collégial de juin suscite surtout de l'inquiétude dans le milieu. Il



questionne la nécessité de tenir une réflexion nouvelle. « On ne l'a ni demandé ni voulu », souligne le président de la FNEEQ-CSN. Rappelons que deux débats ont déjà eu lieu au cours des dix dernières années sur la refonte du réseau collégial : en 1993



Ronald Cameron, président de la FNEEQ, alors qu'il prenait la parole lors d'une soirée de discussion sur l'avenir des cégeps, organisée par le Conseil central de Lanaudière.

et, plus récemment, à l'occasion des états généraux de l'Éducation au Québec. À chaque occasion, l'ensemble des partenaires du milieu de l'éducation, de la société civile et du gouvernement se sont prononcés en faveur du maintien des cégeps.

Ce forum permet cependant à la Fédération des cégeps de ramener sur la table des propositions controversées qui ne sont pas appuyées par les enseignantes et les enseignants. La fédération réclame une décentralisation complète du réseau collégial. Selon Ronald Cameron, les cégeps veulent pouvoir décerner leurs propres diplômes, concevoir leurs propres programmes et ils veulent aussi que les négociations soient décentralisées. « À terme, dit-il, le risque est que les diplômes et les conditions de travail soient différents d'un établissement à l'autre. » La décentralisation pourrait aussi signifier des écarts de financement entre cégeps.



Dans ce contexte d'incertitude pour le réseau collégial, le président de la FNEEQ lance un appel à la mobilisation. Il croit que le réseau collégial ne peut arrêter à lui seul la charge du gouvernement libéral contre les services publics. « Il faut le faire avec toutes les autres composantes de la société. La mobilisation sociale qui se développe dans le milieu syndical est donc très importante », indique Ronald Cameron.

Construction : un pluralisme syndical plus théorique que réel

Texte : Jean-Sébastien Marsan



Aldo Miguel Paolinelli

« La représentation syndicale sur les chantiers est presque impossible. »

— Bonjour, je vous contacte de la part de Perspectives CSN qui prépare un article sur le pluralisme syndical dans l'industrie de la construction...

— Mais il n'y a pas de pluralisme syndical !

Aldo Miguel Paolinelli, un manœuvre dans le génie civil représenté par la CSN-Construction, est piqué au vif. Il ne se fait pas prier pour dénoncer ce qu'il qualifie de « panier de crabes ».

« Les syndicats, d'après la loi, doivent faire du placement : les entrepreneurs peuvent téléphoner aux syndicats pour demander de la main-d'œuvre, explique-t-il. Mais lorsqu'un travailleur constate par exemple que les heures supplémentaires ne sont pas payées, que la santé-sécurité n'est pas respectée, qu'il a des problèmes qui peuvent être sujets à des griefs, son conseiller syndical est mal placé devant le patron parce qu'une relation d'affaires s'est développée entre eux. Il y a des conflits d'intérêts potentiels. La représentation syndicale sur les chantiers est presque impossible. »

C'est l'un des effets pervers de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, la loi R-20. Adoptée en 1968, elle concerne aujourd'hui plus de 100 000 travailleuses et travailleurs. Une législation d'exception unique en Amérique du Nord, d'une complexité à faire peur au plus gros gaillard de chantier.

Sur le seul plan des relations de travail, en voici un bref aperçu

- L'industrie est divisée en secteurs d'activité, avec des associations patronales distinctes : l'Association de la construction du Québec (industriel, institutionnel et commercial), l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (génie civil et voirie), l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (résidentiel). Tous les employeurs doivent aussi adhérer à l'Association des entrepreneurs en construction du Québec, qui négocie les clauses communes.
- L'emploi exclusif de syndiqués est obligatoire. En 2003, le Conseil conjoint de la FTQ-Construction et du Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International) représentait plus de 71 % des travailleurs, la CSD-Construction 14 %, la CSN-Construction presque 11 % et le Syndicat québécois de la construction, un peu plus de 3 %.
- Seule l'association syndicale représentant plus de 50 % des travailleurs (soit le Conseil conjoint) peut signer les conventions collectives. Celles-ci, renouvelées à tous les trois ans, s'appliquent aux quatre coins de la province et lient les sous-traitants, peu importe l'employeur. Le changement d'allégeance syndicale est permis 11 mois avant l'échéance des conventions collectives.



La CSN représente la majorité des arpenteurs de l'industrie, soit 46 %.



Occupation du bureau de l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec, à Québec.

Le monopole syndical sur les chantiers

Le Conseil conjoint est fréquemment suspecté de vouloir instaurer un monopole syndical. Par exemple, l'automne dernier, des employeurs et des travailleurs du plus gros chantier industriel de la province, l'aluminerie Alouette de Sept-Îles, se sont plaints du Conseil conjoint, qui aurait forcé l'embauche de ses membres. La Sûreté du Québec a dû intervenir.

Même cas de figure sur le chantier de l'usine Papiers Gaspésia à Chandler, fermé en février dernier à la suite d'un dépassement de coûts de plus de 200 millions de dollars, aujourd'hui sous la loupe d'une commission d'enquête. La CSN-Construction a soutenu devant un arbitre du travail que des entreprises ont refusé d'embaucher des ouvriers représentés par la CSN à la suite de pressions du Conseil conjoint.



Ted McLaren

Coïncidence, la dernière négociation collective a été signée avant l'échéance du 30 avril. Une première. « La FTQ a décidé de régler rapidement parce qu'il y avait de la pression avec cette commission d'enquête, affirme Ted McLaren, président de la CSN-Construction. Depuis trois ans, on les dénonce sur la question du pluralisme, du placement et des négociations. »

À la table de négociation du génie civil, en mars dernier, la CSN-Construction souhaitait obtenir la reconnaissance du métier d'arpenteur et une hausse de leur salaire horaire de 23 à 29 \$. La CSN représente la majorité (46 %) des arpenteurs de l'industrie. Le Conseil conjoint a écarté d'emblée les demandes de la CSN. Dès lors, celle-ci ne pouvait plus négocier. Absurde, mais pourtant légal.

Une avancée grâce aux moyens de pression

La CSN-Construction a dû entreprendre des moyens de pression : manifs, occupation d'un bureau de l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTO), arrêts de travail des arpenteurs sur neuf chantiers. Le 22 avril, l'ACRGTO s'est engagée à participer à une réforme du statut et des conditions de travail des arpenteurs.

« Tout ça démontre que la négociation dans sa forme actuelle et contrôlée par le Conseil conjoint est bidon », clame Ted McLaren. Un travailleur de la construction membre d'une autre association que le Conseil conjoint a de la difficulté à faire aboutir des revendications à la table de négociation parce que la loi est désuète et enfreint le principe du pluralisme syndical qui est pourtant garanti dans cette même loi.

« Il faut réformer la loi, qui est aberrante, abonde dans le même sens Aldo Miguel Paolinelli. Ce n'est pas notre affiliation syndicale qui devrait nous permettre de travailler ou non, mais nos qualifications. »

À cet égard, la CSN-Construction réclame que le placement de travailleurs soit confié à une agence rattachée à un organisme indépendant, comme la Commission de la construction du Québec — déjà chargée de l'administration la loi R-20. La législation devrait être amendée pour que les syndicats représentant moins de 50 % des travailleuses et des travailleurs de l'industrie puissent déposer des demandes aux tables de négociation, exige aussi la CSN.

« Tout ça démontre que la négociation dans sa forme actuelle et contrôlée par le Conseil conjoint est bidon. »



La CSN-Construction a dû entreprendre des moyens de pression : manifs, occupation d'un bureau de l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTO), arrêts de travail des arpenteurs sur neuf chantiers (entre autres à Sept-Îles) pour que l'ACRGTO s'engage à participer à une réforme du statut et des conditions de travail des arpenteurs.

Enfin des normes dans le nettoyage industriel !

Secoués par les accidents mortels ainsi que par d'autres incidents, patrons, organismes gouvernementaux et syndicats du secteur du nettoyage industriel ont décidé d'agir. Des normes professionnelles encadrent dorénavant ce travail spécialisé dans la manipulation des matières dangereuses.

On voit les camions de leurs entreprises sur nos routes. Mais comme elles interviennent principalement dans la grande industrie ou sur de grands sites, ces entreprises de nettoyage industriel sont méconnues. À l'aide d'équipements puissants et dangereux, des opérateurs en nettoyage industriel pompent des liquides résiduels, nettoient des sites contaminés, récupèrent des produits polluants et dangereux, les transportent et en disposent dans des lieux sécuritaires. Ce travail périlleux qu'on effectuait, il y a encore peu de temps, sans formation et dans de mauvaises conditions, c'est maintenant chose du passé.

Désireux de mettre un terme aux accidents mortels dans l'industrie, le Syndicat national des travailleuses et des travailleurs de l'environnement (SNTTE-CSN) avait obtenu de la CSST la mise sur pied du Comité paritaire de l'environnement il y a quatre ans. Parallèlement, la CSN, les entreprises et des organismes gouvernementaux, dont la CSST, ont travaillé conjointement au Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'environnement (CSMOE) pour définir la formation de base et



Photos : Alain Chagnon

Entre 1995 et 2002, pas moins de 13 personnes ont trouvé la mort dans le secteur du nettoyage industriel, selon la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST).

les qualifications requises pour le métier d'opérateur en nettoyage industriel. « Ces travaux ont donné de bons résultats. On ne pourra plus s'improviser opérateur en nettoyage industriel et mettre sa vie en danger ainsi que celle de ses camarades et de la population », affirme François Juneau, secrétaire général de la Fédération des employées et employés de services publics (FEESP-CSN), qui regroupe 750 des 1000 travailleurs de ce secteur.

Grâce à une contribution de trois millions de dollars du Fonds national de formation de la main-d'œuvre d'Emploi-Québec, les opérateurs en nettoyage industriel reçoivent maintenant une formation de base et acquièrent des compétences en vue d'obtenir un certificat de qualification pour rendre leur travail plus sécuritaire.

Les employeurs, eux aussi, ont dû s'ajuster. Depuis l'automne 2003, est entrée en vigueur une norme de qualification professionnelle qui dicte aux entreprises les façons d'exécuter des travaux de nettoyage industriel. Lors d'une conférence de presse conjointe de la CSN et de la CSST, le 25 avril, le porte-parole patronal de ce secteur, le directeur des ressources humaines d'Onyx Industries, Gilles Proulx, a relevé que ces normes et ces qualifications vont être déterminantes dans la mise en place par les entreprises de pratiques de gestion respectueuses de l'environnement.

Michel Crête

Participant·es et participant·es recherch·es

Le groupe de recherche

**Homosexualité et
environnement de travail**

est à la recherche de participant·es et de participant·es pour contribuer à une recherche sur la discrimination envers les travailleuses lesbiennes et les travailleurs gais ainsi que sur la capacité à faire appliquer et respecter les droits acquis. Cette recherche est effectuée en partenariat

avec des groupes de la communauté gaie et lesbienne, et des partenaires syndicaux et communautaires. Elle vise à leur fournir les outils nécessaires à la poursuite de la lutte contre l'homophobie.

Que vous soyez ouverts ou non dans votre milieu de travail, que votre expérience soit positive ou négative, votre participation est essentielle à la réalisation de ce projet. La confidentialité des propos échangés et de la participation est assurée.

Pour participer, contactez :

Johanne Paquin, agente de recherche, IREF-UQAM

Téléphone : (514) 987-3000, poste 8264

Courriel : paquin.johanne@uqam.ca

Nouvelles dispositions à la loi depuis le 1^{er} juin

Haro sur le harcèlement psychologique !

Le fléau du harcèlement psychologique, qui a pour conséquence de rendre infernal le milieu de travail de nombreux individus, peut dorénavant être combattu avec plus d'efficacité. Dans les cas extrêmes, cette plaie sociale peut conduire les victimes au suicide ou à la commission de crimes violents.

Adoptées par l'Assemblée nationale en décembre 2002, les nouvelles dispositions de la Loi sur les normes du travail relatives au harcèlement psychologique sont entrées en vigueur le 1^{er} juin.

Tout comme avant cette date, les travailleuses et les travailleurs syndiqués qui estiment être victimes de harcèlement psychologique peuvent procéder par voie de grief pour faire respecter leurs droits, puisque les dispositions gouvernant le harcèlement sont réputées faire partie intégrante de toute convention collective.

Le Code du travail oblige le syndicat à représenter les salarié-es sans négligence, sans arbitraire, sans mauvaise foi et sans discrimination.

Quant aux personnes non syndiquées, leur seul recours en cas de harcèlement consistait auparavant à faire appel aux tribunaux civils. L'impact des modifications à la loi semble donc plus évident pour ces travailleuses et ces travailleurs. Dorénavant, ceux-ci pourront s'adresser à la Commission des normes du travail s'ils jugent être victimes de harcèlement. Si cette dernière estime que la plainte est fondée, le plaignant pourra être entendu devant la Commission des relations du travail (CRT). Le cas échéant, la CRT a le pouvoir d'exiger différentes réparations de l'employeur, allant de la réintégration de l'employé-e à des indemnités.

Aspects importants

Selon Anne Pineau, du Service juridique de la CSN, les nouvelles dispositions de la loi ont le mérite, entre autres, de préciser les obligations de l'employeur, de définir le harcèlement et de prolonger le délai de prescription de 30 à 90 jours.

L'article 81.19 de la loi n° 143, soit la Loi modifiant la Loi sur les normes

du travail et d'autres dispositions législatives, indique en effet que « Tout salarié a droit à un milieu de travail exempt de harcèlement psychologique. L'employeur doit prendre les moyens raisonnables pour prévenir le harcèlement psychologique et, lorsqu'une telle conduite est portée à sa connais-

sance, pour la faire cesser. »

Quant à la définition du harcèlement psychologique, elle se lit comme suit : « (...) une conduite vexatoire se manifestant soit par des comportements, des paroles, des actes ou des gestes répétés, qui sont hostiles ou non désirés, laquelle porte atteinte à la di-

gnité ou à l'intégrité psychologique ou physique du salarié et qui entraîne, pour celui-ci, un milieu de travail néfaste ».

Hausse fulgurante des cas

Selon Natacha Laprise, chargée de projet du plan de travail en santé mentale à la CSN, les cas de harcèlement psychologique au travail ont connu une hausse fulgurante au cours des dernières années. Les causes sont multiples, mais la pression engendrée par la mondialisation des marchés et la course à la concurrence constitue un terreau fertile à l'éclosion de la violence et du harcèlement. Parmi les autres facteurs de risque on relève l'injustice organisationnelle, les transformations majeures, l'ambiguïté et les conflits de rôle, puis les communications déficientes.

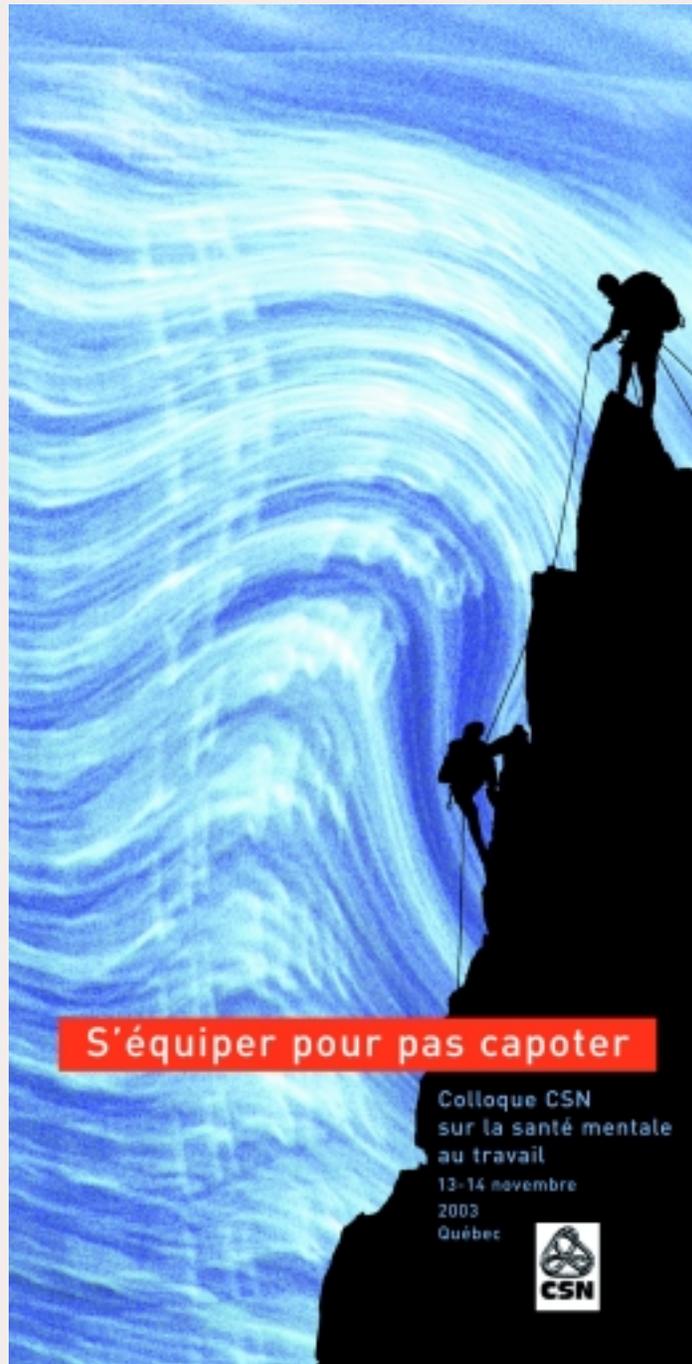
Natacha Laprise estime très important que les employé-es soient sensibilisés à la définition du harcèlement psychologique puisque des situations peuvent être perçues comme du harcèlement alors qu'il n'en est rien. « Parfois, une simple conversation ou une gestion appropriée d'un conflit peut régler le problème. La première étape devrait être la médiation. »

Rappelons qu'à son congrès de 2002, la CSN a fait de la santé mentale au travail une de ses priorités. En 2003, elle s'est dotée d'un plan d'action qui tient compte des problématiques de violence et de harcèlement au travail, puis a embauché une spécialiste en santé mentale au travail.

La politique de prévention de la CSN, qui existe depuis juin 2003, a le mérite de pouvoir être adaptée aux besoins et à la réalité spécifiques de différents milieux de travail. Le premier but de cette politique n'est pas de punir mais de prévenir et de traiter les situations de violence et de harcèlement au travail.

Pour plus de détails :
www.cnt.gouv.qc.ca/fr/normes/harcelement.asp

Benoit Aubry



S'équiper pour pas capoter

Les syndicats CSN, autant dans le secteur privé que dans le secteur public, sont particulièrement préoccupés, depuis des années, par les problèmes de santé mentale au travail. Pour faire le point sur l'état des recherches et sur les approches avancées pour tenter d'y remédier, la CSN a réuni 400 personnes lors d'un colloque en novembre dernier.

Les congrès des conseils centraux

Un printemps fertile à la culture de solidarité

La solidarité se vit intensément à l'intérieur des rangs de la CSN, mais se veut aussi, dans toutes les régions, un mouvement de concertation avec les autres organisations syndicales et les mouvements populaires et communautaires qui militent sur divers fronts : logement, santé, éducation, pauvreté, condition féminine, environnement, action internationale, etc. Le champ d'activité de la présence régionale de la CSN au Québec est vaste et les militantes et les militants

qui y évoluent ne comptent pas leur temps pour concrétiser sur le terrain les décisions prises collectivement au niveau national ou pour transmettre aux instances confédérales les préoccupations et les priorités de leur milieu respectif.

Entre avril et la mi-mai, sept conseils centraux ont tenu leur congrès triennal. Voici un succinct tour d'horizon des sujets abordés et des orientations prises.

Abitibi-Témiscamingue-Ungava

Thème : Développer, transformer, consolider dans notre région

L'exode de la jeunesse frappe dans toutes les régions, mais le Nord-Ouest du Québec, vivant avec un secteur minier en déclin, insiste sur l'importance de retenir le potentiel humain de développement de la région. « La meilleure garantie pour garder nos jeunes en région est de « prioriser » le développement chez nous. Nous devons transformer nos ressources ici pour créer des emplois et pour consolider nos acquis si durement gagnés », lit-on dans le rapport du comité exécutif au congrès du conseil central.



Photo : Michel Bélanger

Les congressistes de l'Abitibi-Témiscamingue-Ungava ont tenu à exprimer leur solidarité envers les grévistes de Radio-Nord en adoptant une proposition à cet effet.

Estrie

Thème : Mobiliser pour riposter

« Si nous avons choisi ce thème, c'est parce que nous savons que le gouvernement Charest n'a toujours pas changé de cap et que nous devons maintenir un haut niveau de mobilisation pour lui faire face », a déclaré Janvier Cliche, le président sortant du Conseil central de l'Estrie.



Les syndiqué-es CSN de l'Estrie ont tenu leur 22e Congrès sur le thème Mobiliser pour riposter.

À la vitesse grand V, le gouvernement Charest a adopté un programme législatif qui diminue le rôle de l'État, dérègle le Code du travail, facilite la sous-traitance et ouvre la porte à la privatisation dans le secteur public. Sur le plan international, la mondialisation des économies et des échanges s'intensifie et, dans nos milieux de travail, nous sommes confrontés de plus en plus à la délocalisation des emplois. Lors du 22^e Congrès du Conseil central de l'Estrie, les délégué-es ont adopté des résolutions en vue d'agir sur tous les fronts et de bâtir des réseaux de solidarité », a expliqué le nouveau président, Jean Lacharité.

Lanaudière

Thème : Partager le syndicalisme

Élargir la contestation aux politiques gouvernementales caractérise l'action militante dans cette région industrielle et de services publics qui fait le pont entre la métropole et la Mauricie. « Nous avons le défi de développer des solidarités beaucoup plus larges [...] La mise sur pied



Élargir la contestation aux politiques gouvernementales caractérise l'action militante dans la région de Lanaudière.

d'une section régionale de la vigile québécoise, où l'ensemble des organisations syndicales et communautaires sont regroupées, en est un exemple stimulant [...] Et puis, nous devons retenir une leçon des dernières élections provinciales : peu importe le parti au pouvoir, nous devons toujours nous battre sur nos propres bases pour faire valoir nos revendications ! »

Côte-Nord

Thème : En route vers l'avenir



Le Conseil central de la Côte-Nord travaillera à construire et à consolider des alliances avec les groupes syndicaux et communautaires de son territoire.

Éloigné des centres de décisions, le conseil central de la région du Nord-Est, qui a repris le nom de Côte-Nord, a décidé de travailler surtout à construire et à consolider des alliances avec les groupes syndicaux et communautaires de son territoire, afin de contrer les politiques néolibérales et d'amener leur région à s'orienter vers le développement durable. Le conseil central veut en outre lancer une campagne afin que les régions en viennent à être maître d'œuvre de l'exploitation de leurs richesses naturelles.

Montréal

Thème : Plus que jamais solidaires dans l'action

Montée de la droite, conciliation travail-famille et entraide ont occupé les débats du congrès du conseil central. Pour contrer l'assaut antisynical et contrecarrer la volonté gouvernementale d'évincer le milieu syndical des lieux de concerta-



En Montérégie, les débats du congrès ont tourné autour du thème *Plus que jamais solidaires dans l'action*.

tion, la CSN de la Montérégie participera activement à l'organisation d'une structure permanente de concertation et de solidarité avec les organisations communautaires et syndicales. Au chapitre de la mondialisation, ils assureront le suivi et la mise à jour des négociations de la ZLEA et des négociations bilatérales de libre-échange que le gouvernement Martin veut entreprendre avec des pays d'Amérique centrale et du Sud.

En ce qui a trait à la conciliation travail-famille, l'organisation se dotera d'un outil d'enquête sur les besoins des syndicats et de leurs membres. Enfin, en santé mentale, il poursuivra la mise en place d'un réseau d'entraide dans ses syndicats.



Photo : Alain Chagnon

La présidente de la CSN, Claudette Carbonneau (à gauche), lors de son allocution à l'ouverture du congrès du Conseil central du Montréal métropolitain.

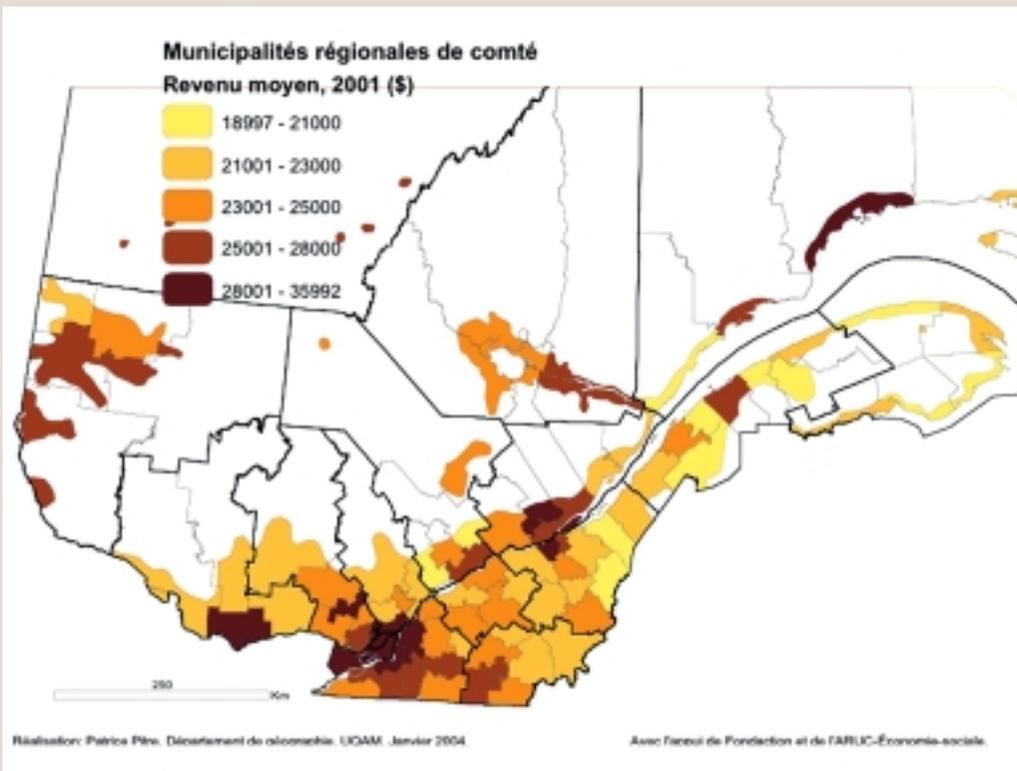
Montréal métropolitain

Thème : Combattons le néolibéralisme

L'action politique et les efforts pour contrer les attaques du gouvernement Charest ont alimenté généreusement les débats, avec l'adoption d'un plan d'action pour répliquer aux mesures législatives antisyndicales et antisociales adoptées par Québec. Un appui sans réserve a, de plus, été donné à la recherche de mandats de grève sociale de 24 heures. Les délégués ont aussi adopté une proposition donnant le feu vert au conseil central pour travailler à l'émergence d'une alternative politique et à la réforme du scrutin électoral.

Les actes du colloque « Éducation et globalisation des marchés pour le droit à l'éducation » ont été lancés dans le cadre de ces assises.

Régions: prospérité mais aussi inégalités



Même dans les régions éloignées, il existe des zones de prospérité. Malgré tout, de profonds écarts de revenus demeurent entre les régions et à l'intérieur de celles-ci. Les programmes de soutien du revenu s'avèrent donc nécessaires pour atténuer ces profondes inégalités.



Laurentides

Thème : À force d'agir

À force d'agir, les travailleuses et les travailleurs CSN de la région des Laurentides ont réussi à se doter d'outils permettant une meilleure organisation du travail. Ils sont aussi parvenus à faire des avancées intéressantes en matière de développement régional et local, en matière d'environnement, de lutte à la pauvreté, d'intégration des femmes dans les lieux décisionnels et d'ouverture à une plus grande démocratie de la part des décideurs régionaux. Mais depuis que le gouvernement Charest a été élu et qu'il a entrepris un virage à droite, le conseil central sait qu'il devra orienter ses actions vers la sauvegarde des conditions de travail et des acquis collectifs, et voir aussi à la défense des droits.

Textes : Yvan Sinotte

Collaboration :

Daniel Leduc, Jacqueline Rodrigue et les responsables à l'information des conseils centraux.

Nouveau trésorier à la CSN

Le conseil confédéral de mars a choisi le président de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ), Pierre Patry, pour prendre la relève de Michel Lessard au poste de trésorier de la CSN. Originaire de Montréal, Pierre Patry était le président de la FNEEQ depuis 1997. Ce professeur de mathématiques, qui détient un poste au cégep de Saint-Félicien, a déjà touché à la trésorerie puisqu'il a été le secrétaire-trésorier de cette fédération durant six ans.



Pierre Patry

Photo : Alain Chagnon

Bienvenue

La CSN accueille 750 nouveaux syndiqué-es

Entre le 1^{er} février et le 28 avril, environ 750 travailleuses et travailleurs ont vu confirmer leur volonté de faire partie d'un syndicat affilié à la Confédération des syndicats nationaux (CSN). Depuis, une vingtaine de syndicats ont donc reçu leur certificat d'accréditation. Fondée en 1921, la CSN regroupe 2800 syndicats représentant 280 000 travailleuses et travailleurs.

Matrec : 7 opérateurs en nettoyage industriel à Baie-Comeau ;
Centre de la petite enfance (CPE) en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine : 12 employé-es ;
Résidence Notre-Dame de Hull : 60 travailleuses et travailleurs ;
Maison Libère-Elles en Outaouais : 10 employées ;
Ville de Gracefield en Outaouais : 13 cols bleus et cols blancs ;
Culasses du futur dans Lanaudière : 37 travailleurs ;
Asphalte Desjardins et Bétonnières Modernes à Sainte-Thérèse : 30 syndiqués ;
Centre Mont-Royal : 80 employé-es (banquets, cuisine, entretien, réception) ;
Bitumar dans la région métropolitaine : 14 travailleurs ;
Gelcore dans la grande région de Montréal : 120 employé-es ;
CPE chez Picotine à Montréal : 20 salariées ;
CPE Pointe-Saint-Charles à Montréal : 19 employé-es ;
Café Neuro (hôpital Royal Victoria) à Montréal : 12 travailleuses et travailleurs ;
Cactus Montréal : 15 intervenants auprès de toxicomanes ;
Spectre de rue : 13 intervenants et travailleurs de rue en aide aux toxicomanes ;
McMahon Distributeur pharmaceutique, Québec-Chaudières-Appalaches : 20 salarié-es ;
Portes et fenêtres Isothermiques, région de Québec-Chaudière-Appalaches : 86 travailleuses et travailleurs ;
Héma-Québec, région de Québec-Chaudières-Appalaches : 70 infirmières ;
Soprema au Cœur du Québec : 50 employé-es (contrôle de la qualité de production, expédition, maintenance) ;
Industrie du meuble de la Mauricie : 10 salarié-es ;
Hôtel Bonaventure Hilton, Montréal : 1 magasinier ;
Marché d'aliments naturels, Laval : 20 employé-es ;
Motel Excel, Montréal : 27 salarié-es.

Télé-Québec et la Cinémathèque québécoise Les oubliées de la culture

Les temps sont durs pour Télé-Québec et la Cinémathèque québécoise, à un point tel que l'on pourrait croire que le gouvernement du Québec les a oubliées. Mais les artisans de ces institutions culturelles d'ici ont décidé de se mobiliser pour clamer haut et fort qu'il faut les sauver d'un sous-financement chronique.

Des compressions qui font mal à Télé-Québec

Dans son dernier budget, le ministre des Finances, Yves Séguin, a réduit de 5,5 millions de dollars le financement de Télé-Québec et a même fait allusion à la privatisation possible de la télévision publique québécoise. Il s'agit d'une déclaration inquiétante quand on sait que Télé-Québec est visée par le plan de « modernisation » de l'État de la présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget. Pourtant, la télévision publique québécoise a déjà fait l'objet d'une restructuration en profondeur en 1995 et pas moins de 80 % de ses productions sont faites en partenariat avec le privé.

Elles sont nombreuses les personnes qui demandent au gouvernement de Jean Charest de rétablir le financement de Télé-Québec. En l'espace de moins d'un mois, plus de 700 figures œuvrant dans les domaines du monde artistique, culturel et de l'éducation ont signé une pétition de prestige en ce sens et au-delà 23 000 personnes une pétition électronique. Et ça continue.



Photo : Robert Marquis

Le sous-financement chronique de la Cinémathèque

À la Cinémathèque québécoise, les syndiqué-es ont accepté des baisses de salaire d'environ 20 %. De plus, le président du Syndicat des employé-es de la Cinémathèque québécoise, Dominique Dugas, précise que le syndicat participe aux travaux du comité de concertation créé récemment pour trouver des solutions au problème de sous-financement chronique. Monique Simard, vice-présidente du conseil d'administration, ajoute que



Photo : Alain Chagnon

les artisans de la Cinémathèque québécoise sont des gens passionnés par le cinéma et que leur implication est grandement appréciée.

Il faut dire que la réputation de celle-ci n'est plus à faire à travers le monde. En fait, la Cinémathèque québécoise est citée comme étant un exemple dans le genre. Le gouvernement du Québec en est le principal subventionnaire tandis que la contribution du Conseil des arts du Canada est plutôt mince.

Une campagne de sensibilisation avec des rubans portés lors de la soirée des Jutra et une pétition déposée à l'Assemblée nationale semblent avoir porté fruit. Mais, rien n'est encore gagné. Comme dans le cas de Télé-Québec, tout reste à faire pour en assurer la survie.

Daniel Leduc

Des disques pour vous accompagner cet été

Perspectives vous propose quelques disques pour vous accompagner dans vos périples et agrémentez votre été.



Fanfare Pourpour : Le Bal

Avec son amalgame de musiques de style bal musette, de cirque, de fanfare, de jazz et d'autres origines ponctuées de valse et de poésie, la Fanfare Pourpour crée et interprète une musique cinématographique et surtout populaire, dans le sens noble du terme.

Regroupé notamment autour du directeur musical, flûtiste et saxophoniste, Jean Derome, du comédien-guitariste Luc Proulx et de l'accordéoniste et chanteuse Lou Babin, ce groupe de Montréal vient de produire un deuxième disque intitulé *Le Bal*. À signaler : *Le temps du bonheur* (pacifiste) et *La vieille valse du dimanche*, un air cajun traditionnel avec un solo de saxophone époustoufflant. La Fanfare Pourpour ne joue pas de marches militaires. Bien au contraire !

Vous avez de la visite à la maison ? Les enfants trépignent ? Insérez l'album de la Fanfare Pourpour dans le lecteur de disques compacts. Invitez-les à se former une fanfare, à fabriquer des instruments de fortune, à défiler et à se déguiser en saltimbanques. Plaisir assuré !

La Fanfare Pourpour : Le Bal – MFMV 09.



Vincent Vallières

Vincent Vallières s'inscrit dans la lignée des auteurs-compositeurs-interprètes de folk-rock québécois actuels, tels Marc Déry, Martin Léon et autres. Avec son album *Chacun dans son espace*, Vincent Vallières nous livre des textes représentatifs des préoccupations de la jeunesse. Citons *Manu* – tu m'aimes mal... tu m'aimes trop... j'suis fort sur le couraillage... j'suis tranquille sur le ménage... Pensons aux rocks *O.K. on part* et *L'avenir est plus proche qu'avant* : petits boulots, voyages, aventures. *Chacun dans son espace*, c'est folk tout comme *Tom*, qui a trois emplois à temps partiel, qui se débrouille, qui « trippe » comme il peut. Il interprète également *Salusoleil* de Plume Latraverse. Et plusieurs autres. Ça s'écoute bien.

Vincent Vallières : Chacun dans son espace – BYCD 130.

Jane Birkin

Après *Arabesque*, où elle interprétait des chansons de l'auteur-compositeur Serge Gainsbourg accompagnée par un orchestre de musique arabe, la plus française des Britanniques, Jane Birkin, qui fut longtemps la muse de Gainsbourg, vient d'enregistrer *Rendez-vous*. À l'image de la chanteuse, le disque est tout à fait charmant, fort et impressionnant. Sur des musiques diverses, elle chante en duo avec des « pointures » : Mickey (3D), Alain Chamfort, Brian Ferry, Alain Souchon, Caetano Veloso, Manu Chao, Miossec, Françoise Hardy et Paolo Conte. La plupart des chansons sont en français,



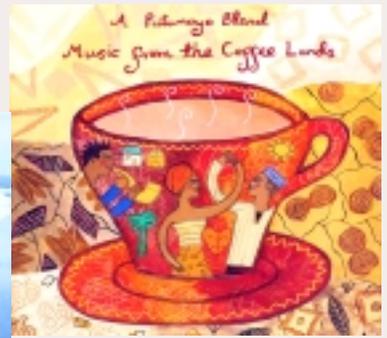
Taima

Taima, c'est l'auteure et chanteuse autochtone Inuk Elisapie Isaac, du Nunavik, et le compositeur, guitariste et musicien Alain Auger, de Rouyn-Noranda. Elle s'exprime en inuktitut, en français et en anglais. Lui est francophone.

Leur premier album éponyme est entre autres assorti de musiques d'atmosphère, folk-rock et progressives. Les textes, touchants, traitent d'espace, de murmures, de silence, de vents, du Grand Nord et d'espoir.

Sur leur site Internet, on peut lire que Taima est un mot inuktitut qui signifie : « Assez ! C'est terminé. Passons à autre chose. » Le goupe milite en faveur de nouvelles relations entre Blancs et Inuits : fini le temps où les peuples autochtones se sentaient inférieurs et victimes. Voilà venu celui des échanges sur un pied d'égalité entre Blancs et Inuits.

Taima : FSPCD 1436.



A Putumayo Blend : Music from the Coffee Lands

Spécialisée dans les compilations de musiques du monde, la compagnie de disques Putumayo a produit un merveilleux album acoustique composé de musiques du peuple qu'on écoute à toute heure du jour : *A Putumayo Blend : Music from the Coffee Lands*.

Sur des rythmes afro-cubains-latins, une douzaine d'artistes de pays producteurs de café interprètent des chansons provenant de la Colombie, du Congo, du Costa Rica, de Cuba, de la Jamaïque, du Kenya, du Mexique, du Pérou, de l'Ouganda et du Zimbabwe. Un mélange d'*a cappella*, de *bolero*, de *cha-cha-cha*, de *guajira*, de jazz (groove), de samba, de tango. Et c'est pour une bonne cause : une partie des revenus de la vente du disque est remise à une organisation à but non lucratif, Coffee Kids, afin d'améliorer les conditions des travailleurs du café et de leur famille, notamment par l'éducation des enfants dans des pays tels le Costa Rica, le Guatemala et le Mexique.

A Putumayo Blend : Music from the Coffee Lands – Putu 135 – 2 M 135 – 2.



quelques-unes en anglais. Des titres marquants : *Je m'appelle Jane*, *T'as pas le droit d'avoir moins mal que moi*, *Palais Royal*, *Pour un flirt avec toi*, *Canary Canary*, *Chiamami Adesso*.



Polémil Bazar

Conscientisé, festif, humoristique et sensible, le groupe Polémil Bazar, de Québec, est également révélateur de l'engagement de la jeunesse d'aujourd'hui et de ses goûts musicaux. Sur des airs de bal musette, de jazz, de musique tzigane, de tango et d'autres rythmes du monde, Polémil Bazar a signé de bons textes, entre autres la chanson *Kyoto*. Le disque ? *Chants de mines*.

Polémil Bazar : Chants de mines – POZ 2202.

Suggestions rapides

Autochtone : Florent Volland, *Katak* (partage, rassemblement, unité) – DY 2 1876. Blues : *Mali to Memphis : An African/American Odyssey* (alternance de pièces des Africains et des Américains Amadou and Mariam et John Lee Hooker, Traoré et Guy Davis, Baba Djan et Taj Mahal, et ainsi de suite) – Putu 145-2. Flamenco, musiques gitane, tzigane et est-européenne : *La route de la soie* avec les Québécois Blues Gitan – MOS 9914 ; *Gypsy Voyage* (1994–2002) de Djelem – OMCD 5526 ; et *Balagane* de Jezdze Raz – ADCD 1052. Québec : *La patente* de Daniel Boucher. Jazz : le pianiste Ray Weston (l'âme africaine s'entend dans son œuvre).

Michel Crête

La CSN débarque à Winnipeg

Les agents correctionnels doivent briser les vieilles habitudes fédérales

Un peu perplexes, les Manitobains regardaient les drapeaux CSN brandis par quelque 200 agentes et agents correctionnels canadiens scandant « So-So-So ! Solidarité ! » et son pendant anglais « ... *Solidarity!* » en plein centre-ville de Winnipeg, le 12 mai dernier. Les citoyens de cette métropole des prairies canadiennes ne sont pas habitués aux actions syndicales à la sauce CSN. Les manifestants, eux, ont été surpris par 31 centimètres de neige d'une tempête printanière. Réunis pour leur première assemblée générale triennale du Syndicat des agents correctionnels du Canada (UCCO-SACC-CSN) qui s'est tenue du 10 au 14 mai, les délégué-es voulaient dénoncer le manque d'ouverture d'Ottawa. Leur convention collective est échue depuis juin 2002.

Les négociations des 5700 agents du Service correctionnel du Canada traînent depuis deux ans. « Je sais que c'est long », leur a confié le président national Sylvain Martel à l'ouverture de l'assemblée. Mais les agents correctionnels sont loin de vouloir lâcher prise.

Ils réclament une bonification majeure de leur régime de retraite afin de réduire les années de service requises de 35 à 25 ans. Une demande qu'ils trouvent justifiée parce qu'ils doivent faire face à un niveau élevé de stress et de danger, comparativement aux autres fonctionnaires fédéraux. Et c'est parce qu'ils tiennent mordicus à cette bonification qu'ils ont choisi de quitter l'Alliance de la fonction publique du Canada, il y a trois ans, pour se donner un syndicat autonome et militant en s'affiliant à la CSN.

Cela n'a pas plu à la direction des pénitenciers canadiens. « Nous sommes dérangeants » affirme le président du syndicat qui a été réélu à la présidence pour un second mandat.

Une lutte qui donne des résultats

Dérangeant, peut-être, mais les trois

premières années de leur lutte a donné des résultats. Ils ont réussi à améliorer leurs conditions de travail, particulièrement celles qui touchent la santé et la sécurité. Ils ont obtenu, par exemple, l'élaboration de nouveaux programmes de formation pour faire face à une violence accrue des gangs et la construction de postes de con-

trôle fermés et sécuritaires à l'intérieur des établissements pour les agentes correctionnelles.

Mais ils doivent aussi faire face à des tactiques déloyales du Service correctionnel canadien en vue d'affaiblir le syndicat. Les dirigeants syndicaux sont victimes de harcèlement de leurs supérieurs dans ce milieu quasi militaire, où les employés sont privés de droits fondamentaux tels que le droit de grève et la liberté d'expression. La présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, n'en est pas surprise. « Nous tentons de briser les habitudes de l'arbitraire, de la non-négociation et de l'autoritarisme, » a-t-elle souligné dans son discours à la fin de leur assemblée.

Et même si la venue de la CSN sur la scène fédérale est sous haute surveillance à Ottawa, elle leur a assuré l'appui « inconditionnel » de la centrale. « Le plus difficile, et ce qui explique que cette négociation peut être longue et ardue, est qu'on a introduit un nouveau joueur syndical dans la fonction publique fédérale. Ce n'est pas sécurisant pour l'employeur. Il n'est donc pas étonnant que l'attitude de l'employeur en soit une de résistance. » À son avis, il faut conséquemment forcer le Service correctionnel du Canada à se comporter comme un employeur exemplaire lors de cette première négociation, ce qui lui a valu une longue ovation debout des délégués, du « *coast to coast* ».

Lyle Stewart



La neige n'a pas empêché les délégué-es de UCCO-SACC-CSN de manifester devant des bureaux fédéraux à Winnipeg. Au milieu (en bas) : le président national, Sylvain Martel.

Camp Vol d'été Leucan-CSN

Pour une huitième année consécutive, la CSN contribue à la campagne de financement du Camp vol d'été Leucan-CSN. Cette activité permet à des jeunes atteints de leucémie et d'autres formes de cancer et à leur famille, qui vivent des moments difficiles, de se retrouver, de vivre un temps de répit et de profiter d'activités pour s'amuser et rire ensemble.

Nous sollicitons votre participation par l'achat de chandails, ce qui permettra à un grand nombre de ces familles de profiter de vacances.

Bon de commande Camp Vol d'été LEUCAN-CSN 2004

Numéro du syndicat : _____

Nom du syndicat : _____

Nom de la personne : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Tél. travail : () _____ Résidence : () _____

5 chandails : 60 \$

10 chandails : 113 \$

15 chandails : 166 \$

20 chandails : 217 \$

25 chandails : 269 \$

Quantité
désirée :

Le chèque doit être libellé
au nom de Leucan-CSN et envoyé à :

Distribution-CSN
1601, avenue de Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
(514) 598-2233



Le 28 juin 2004

Le PLC s'est pris pour un parti unique



Militant de longue date et ex-président de la CSN, Gérald Larose a occupé de nombreuses fonctions à caractère social. Présentement, en plus de présider le Conseil de la souveraineté du Québec, il est professeur d'économie sociale à l'UQAM.

Ottawa étant de l'autre côté de la rivière Outaouais et les frontières du Canada à des centaines de milles de notre territoire national, nous avons pris l'habitude de regarder la joute électorale un peu par-dessus l'épaule. Cette fois-ci, nous ferions bien d'y prêter attention. Les enjeux sont très importants.

Depuis l'ère Trudeau — et avec une violence symbolique inégalée sous la gouverne de Chrétien — nous voyons se déployer devant nos yeux une offensive tous azimuts pour tenter, d'une part, de conformer la société canadienne à son environnement nord-américain, et d'autre part, établir de manière définitive les bases d'un Canada durable.

La « continentalisation » du Canada s'est beaucoup affirmée ces dernières années. Les 13 années de gouverne libérale, avec Chrétien comme numéro un et Martin comme numéro deux, ont apporté un lot de réformes qui

font qu'aujourd'hui, tant au plan fiscal que social, le Canada détonne moins dans l'ensemble nord-américain. Le meilleur exemple demeure la réforme de l'assurance-chômage devenue l'assurance-emploi. Les Américains n'ont plus rien à nous envier. Dans le dossier chaud et fort controversé qu'est l'occupation américaine en Irak, on assiste aussi à un rapprochement. Tant Paul Martin que Stephan Harper s'intéresse de près aux politiques sécuritaires de Bush. Le NON massif du Québec à la guerre contre l'Irak ne pèse plus lourd dans la capitale fédérale pour se démarquer de nos voisins Américains. Aux plans économique, budgétaire, fiscal, social et sécuritaire, ce sont le Bloc et le NPD qui portent des projets alternatifs.

Tout au cours de ces années, des efforts gigantesques ont été déployés pour tenter d'instaurer un gouvernement supérieur (le palier fédéral) auquel devraient

se soumettre les autres ordres de gouvernement : coupes dans les transferts, déséquilibre fiscal, invasion des juridictions, tentatives d'imposition de normes nationales, etc., avec des impacts négatifs sur des populations entières. Le meilleur exemple demeure celui du secteur de la santé duquel Paul Martin a dramatiquement charcuté le financement. Pas étonnant alors que le régime de santé de toutes les provinces, y compris celui du Québec, ait pris feu. Tous les partis sont d'accord pour réinvestir dans la santé. Cependant, seuls le Bloc et le Parti conservateur s'engagent à respecter scrupuleusement les juridictions du Québec et des provinces.

Par-dessus tout, au cours de cette élection se pose la question éthique. Après 13 ans, il faut constater que le Parti libéral du Canada a littéralement sombré dans la culture bananière. Il s'est pris pour un parti unique. Et comme tous les partis uniques,

il s'est cru propriétaire de l'État canadien. Ainsi, avons-nous été témoins tardifs d'une formidable opération secrète de violence symbolique visant à se faire acheter avec notre propre argent notre propre identité. Le NPD et le Parti conservateur s'en sont pris au caractère frauduleux de l'opération. Le Bloc a plutôt questionné la tentative d'agression envers l'identité québécoise.

Il est évident que pour l'ensemble de sa politique, le Parti libéral du Canada sera vertement sanctionné et perdra la gouverne des affaires. Le meilleur cas de figure sera vraisemblablement un gouvernement minoritaire obligé de composer avec des appuis *ad hoc* du Bloc (questions sociale et nationale) et du NPD (question sociale). Dans l'histoire du Canada, les gouvernements minoritaires n'ont pas été les moins intéressants pour la population et pour le Québec. Au contraire !

Perspectives

Perspectives CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux
(514) 598-2131

Publié cinq fois par année, il est tiré à 27 000 exemplaires et distribué gratuitement à tous les syndicats de la CSN.

Direction de l'information
Michelle Filteau

Coordination
Maroussia Kishka
maroussia.kishka@csn.qc.ca

Adjoint à la coordination

Benoit Aubry
Rédaction
Henri Goulet, Sylvie Joly,
Jean-Pierre Larche, Jean-Sébastien Marsan et Information-CSN

Correction d'épreuves

Lyne Beaulieu
Photographes
Clément Allard, Michel Bélanger, Alain Chagnon, Jean-Claude Champagne, Robert Marquis, contributions militantes

Photographie de la couverture

Alain Chagnon

Caricaturiste

Boris

Conception graphique

Jean Gladu

Mise en page

Jean Gladu, Sophie Marcoux

Numérisation photo

Benoit Aubry

Impression

Les syndiqués CSN de l'imprimerie
Impart-Litho

Distribution

Module de distribution de la CSN

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus

(514) 598-2233

1601, av. De Lorimier
Montréal QC H2K 4M5

Site Internet de la CSN

<http://www.csn.qc.ca>

ISSN : 1705-6527

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2004

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2004

Port de retour garanti : CSN

Envoi de poste publication
no de convention : 40064900

BONNES VACANCES

LA MÉTÉO PRÉVOIT UN ÉTÉ CHAUD!

SI TU VEUX MON AMIS, L'AUTOMNE S'ANNONCE ENCORE PLUS CHAUD!

« SOLIDAIRES? AVEC UN « R » OU DEUX? »

'FAUT PRENDRE DES FORCES

ALORS? ÇA VIENT CE B.B.Q?

JE NE COMPRENDS PAS, C'EST POURTANT UNE BONNE MARQUE...

TEHEU... TEHEU...

'FAUT ÊTRE DANS LE VENT MON VIEUX

NON, MONSIEUR CHAREST N'EST PAS LÀ... CEPENDANT, IL A ENVOYÉ UN AUTRE MINISTRE SE FAIRE GRILLER À SA PLACE...

ON DIRAIT CHAGNON...

JE CHERCHE DE LA MONNAIE, DES BIJOUX...

ET BIEN SÛR, DES ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE

me pas déranger

SECTION PRIVÉE PARTI LIBÉRAL du QUÉBEC

MONSIEUR MARTIN, C'EST VOTRE 6^e douche!

JE TIENS À DÉMONTRER À TOUS QUE JE SUIS PROPRE PROPRE PROPRE!

HÉ! NE DÉFAITES PAS NOTRE BEAU CHÂTEAU!

TIENS? ÇA FERAIT UN BON SLOGAN, ÇA...

Oh! les beaux bateaux!

OUI, CHEF... BEAUCOUP DE GENS BASANÉS... C'EST LOUCHE... ENVOYEZ DES RENFORTS!

TU RETOURNES EN ANGLETERRE?

I take back my town

WEST-MOUNT

SILLERY

MOUNT ROYAL